

Abonnements par la poste :

Édition quotidienne	
CANADA.....	\$6.00
Etats-Unis et Empire Britannique ..	\$8.00
UNION POSTALE	\$10.00
Édition hebdomadaire	
CANADA.....	\$2.00
ETATS-UNIS ET UNION POSTALE..	\$3.00

Directeur: HENRI BOURASSA

LE DEVOIR

Rédaction et administration

43, RUE SAINT-VINCENT

MONTREAL

TÉLÉPHONE: Main 7460

SERVICE DE NUIT: Rédaction, Main 5121

Administration, Main 5153

FAIS CE QUE DOIS !

La presse et les politiciens

Après la conférence de M. Paradis.

Quels rapports politiques et journaux ont-ils ensemble, dans notre province? Ceux-ci disent-ils trop de mal de ceux-là? Et les premiers ne tendent-ils pas à vouloir domestiquer les seconds? Est-il vrai que la presse, trop souvent, prêche à la masse le mépris du politicien? Telles sont certaines des questions qu'a posées récemment la conférence récente, à Montréal, d'un organisme politique dont on a diversément apprécié le ton et la portée des discours. Elles restent d'actualité.

Il y a, chez nous, trois grands types de quotidiens: le journal d'informations pures, — trop souvent impures, selon le mot d'un journaliste français en vedette —; le journal politique, organe d'un parti au pouvoir ou qui aspire à le prendre; et le journal d'idées.

Le politicien s'entend toujours au mieux avec le journal d'informations pures; car il est, au fond, journal d'affaires, d'abord et avant tout. Il recherche le succès financier. Pour l'obtenir, il doit plaire à la masse. Pour y arriver, il lui faut être de l'avis de la majorité, ou du moins ne pas le heurter. Il est donc, presque toujours, gouvernemental. Car, tant qu'un parti gouverne, c'est qu'il a ou paraît avoir derrière lui une majorité. La contredire, c'est, pour le journal, risquer une baisse de tirage. Il va de soi qu'avec cette presse, le politicien heureux a toutes les chances du monde de s'entendre. Et celui qui, sans avoir le pouvoir, semble devoir en approcher, voit aussi ce journal s'adonner à son égard. Qui sait; peut-être son parti sera-t-il à la direction des affaires après-demain?

Il n'est que d'ouvrir nos grands journaux populaires, de constater quel changement d'attitude ils ont tous pris, par exemple, envers M. Sauvé, au fur et à mesure que la campagne d'opposition grandissait, en janvier et février derniers, pour voir jusqu'à quel point cette presse est soucieuse de plaire à tous. En rédaction, elle ne se prononce pas net contre le parti au pouvoir, car la chute du cabinet était improbable. Mais, dans son information, elle qui, jusqu'à la fin de la dernière session, donnait très peu d'espace à la gauche, pour en être prodigue à l'endroit du ministère, elle a, graduellement, modifié ses procédés; aussi, à la fin de la campagne montréalaise, tenait-elle les plateaux de la balance presque égaux, entre la droite et la gauche, parce que la gauche avait manifestement pris une avance considérable. Au surplus, n'est-ce pas un de ces journaux d'information qui, tout en affichant une indépendance de surface, avait, à Québec, pour principal correspondant parlementaire le secrétaire d'un ministre? Cela en dit long sur les relations possibles entre pareil type de journal et les politiciens qui ont le pouvoir, en attendant qu'ils le perdent, après quoi cette presse restera gouvernementale comme auparavant.

Les journaux de cette sorte disent fort peu de mal des politiciens, — à moins qu'il s'agisse d'hommes publics méprisant le pouvoir, ou qui n'ont aucune chance de jamais y arriver. Ceux-là paient pour les autres. Ils n'auront jamais la majorité, puisqu'ils ne la contiennent pas. Donc, à quoi bon les ménager? Ne sont-ils pas, au vrai, les seuls mauvais politiciens, pour ces journaux? Les politiciens pratiques, eux, n'ont qu'à se louer de ces feuilles. Elles impriment leurs discours, publient leurs photographies, les sacrent hommes d'Etat, — jusqu'au jour où ils glisseront, par hasard, sur la pelure de banane d'un scandale. Alors, ce sera l'oubli, sans bruit. Il n'est pas besoin que le politicien cherche à dominer ces journaux. S'il a la majorité, son affaire est bonne; et le nombre de ses électeurs impressionne le journal. Ce n'est pas lui qui leur prêchera le mépris de leur mandataire, — tant que durera son mandat. Ils pourraient se désabonner.

Il y a le journal politique, la presse de parti. Pour elle, le parti qui la subventionne, l'alimente, la gève, ne se forme que d'honnêtes gens, de politiciens tous hommes d'Etat. Ils peuvent être ignorants, plats, d'une moralité politique douteuse, il n'importe: ce sont de grands hommes. A plus forte raison les braves gens du parti sont-ils sacrés hommes d'Etat transcendants. Dans cette presse, les députés et les politiciens du parti, même ignorants, parlent en maîtres, quand bien même, au parlement, ils sont valets. Ils font beau temps et orages dans les salles de rédaction. Les vrais directeurs, ce sont eux. Directeur, rédacteur en chef, nouvellistes, tout ce monde, toujours plus instruit que la moyenne des députés et des hommes du parti, souvent aussi instruit que les trois-quarts des chefs, sont néanmoins aux ordres d'eux tous. "Ne dites pas ceci! Dites cela! Gardez-vous de parler de celui-ci! Insultez celui-là!" diront aux journalistes ces maîtres d'occasion. Ou les journalistes se dégoûtent de recevoir ces commandements de gens plutôt faits pour en prendre d'eux; et ils s'en vont. Ou, s'ils restent, ils maugréent, en leur for intérieur, contre le métier qu'on leur impose et ils portent sur leur dos, jusqu'aux plus hauts sommets, des hommes dont les trois-quarts sont en politique, à proprement parler et en dépit des dons personnels qu'ils peuvent avoir, des autres gonflés.

Pour ce type de presse, l'homme du camp adverse n'a jamais de mérite, jamais de bon sens; c'est toujours un fourbe, un hypocrite, un chénapan; et si on ne le dit pas tout net, on a cent manières de le faire entendre. Le journaliste ne ferait pas cela de son propre chef, à moins d'être d'un tempérament tout à fait servile. Il reçoit son mot d'ordre, l'exécute tant bien que mal et, à la première occasion, il file hors du journal, vers le fonctionnarisme ou un secrétariat.

Ce type de presse, plus que tout autre, répand partout le mépris du politicien. Gouvernemental, ou oppositionniste, il fait de ses adversaires de tels portraits, s'y fier, c'est les croire tous de la canaille. Et quand il a parlé, deux, trois cents jours par an, sur ce ton, comment les politiciens n'en souffriraient-ils pas tous? Les rouges ont sali les bleus; les bleus leur ont retourné, s'ils ont pu, leur houe; ils en sont tous couverts, des plus roués jusqu'aux plus honnêtes, — car il y a des honnêtes gens en politique comme ailleurs, mais elle gâte plus d'honnêtes gens que bien d'autres milieux. L'électeur, lui, en conclut que les uns valent les autres et que tous ensemble ne valent pas cher. Qui l'a mené à cette conclusion, sinon les politiciens et la presse de parti?

Reste le journal d'idées. Il ose avoir des opinions, il les exprime sans attendre ou sans vouloir prendre le mot d'ordre des politiciens. Erreur! En ces temps de démocratie, le journal ne doit pas s'aviser de guider le public. Il doit le suivre en ayant l'air de le précéder.

Le journal d'idées n'est pas la chose des politiciens. C'est, pensent-ils, déjà un mal. Ou il parle et dit des choses de nature à faire réfléchir le lecteur. L'affaire est grave. Ou il va parler; et l'on ne peut d'avance l'arranger. C'est un embarras. Il est le gâte-sauce, le trouble-fête. N'incite-t-il pas l'électeur à se rappeler les promesses de jadis, oubliées ou violées, les volte-face exécutées, ne conseille-t-il pas la prudence, la réserve, parfois même un scepticisme politique dangereux pour l'esprit de parti? Il parle franc; et c'est un péril, dans cette république des camarades qu'est la politique contemporaine. Il signale à l'électeur que, selon la presse rouge, les bleus sont des créatures effroyables, que, selon la presse bleue, les rouges manquent à leur parole. Il ose dire, en certaines circonstances, que tout le bien n'est

pas à droite, ni tout le mal à gauche. Où cela conduit-il, sinon à l'affaiblissement des fortes lignes des partis, à la ruine du régime des compères? On ne peut le domestiquer? On tentera de l'étrangler, cet empêcheur de danser en rond. S'il résiste, malgré tout, on le guette. Viendra la session, on lui passera le carcan forgé ces mois derniers pour Roberts, en apparence, pour le journaliste libre et malcommode, au vrai. Il faudra bien qu'il se taise, — ou il fera de la prison.

Le journaliste observateur note les compromis de la presse d'information avec tant de nos politiciens, les bassesses que ceux-ci font faire à la presse gagée, les menaces qu'ils font, les coups qu'ils tentent et, parfois, réussissent à porter à la presse libre. Il voit de fort honnêtes gens, pris par la passion ou le calcul politiques, mêlés à toutes ces manœuvres. Il ne le dit pas toujours, ou du moins pas aussi souvent qu'il le pense. Mieux que quiconque au courant des dessous de la politique telle qu'on la fait chez nous, il ne peut tout de même s'empêcher de laisser paraître son mépris pour ces dessous et ceux qui s'y complaisent. Verrait-il ces vilénies, si elles n'existaient pas? Est-ce lui, ou bien le politicien, qui fait la politique courante et tant de politiciens parfois si répugnants?

Georges PELLETIER.

"Le Pape, médecin social"

M. Bourassa a donné, hier soir, sa première conférence en marge de la première grande encyclique de Pie XI. — Examen général de la situation européenne. — Les maux de l'Europe.

Allocution de M. l'abbé Perrier

M. Bourassa a donné, hier soir, à la salle du Gesù, sa première conférence sur "Le Pape, médecin social". Un public nombreux de laques et de prêtres l'a applaudi. L'orateur a fait une analyse succincte de l'encyclique *Ubi arcano Dei*, dans laquelle Pie XI définit les maux du monde: la haine des peuples, les discordes intestines, la désagrégation de la famille, le mal individuel, le mal dans l'Eglise, en énumérant les causes et prescrivant les remèdes, puis, à la lumière de son dernier voyage outre-mer et des informations reçues, M. Bourassa a jeté un coup d'oeil sur la situation européenne pour montrer qu'elle ne répond que trop à la sombre peinture tracée par le pape.

M. l'abbé Perrier, curé de la paroisse du Saint-Enfant-Jésus, a exposé d'abord la tradition de l'Eglise qui joint l'apostolat laïque à l'apostolat du clergé. Nous publions ci-dessous le texte de son discours. Dans une brève allocution, le Dr Prince a présenté l'orateur:

M. L'ABBE PERRIER

Mesdames, messieurs: Un jour, un directeur du séminaire de Saint-Sulpice disait aux élèves d'Issy réunis dans leur grande salle pour entendre une conférence de M. Léon Harmel: "Messieurs, je vous présente un homme qui, sous l'habit du siècle, porte un cœur sacerdotal."

Tous les vrais catholiques doivent avoir un zèle quasi sacerdotal, puisque Jésus-Christ a établi non pas une Eglise tremblante ou dormante, mais une Eglise militante. Dans cette Eglise, on trouve le Pape, dont Louis Veuillot a parlé avec des accents d'attachement inébranlable et qui est bien "l'homme avec qui Dieu est pour toujours, l'homme qui porte la pensée de Dieu". Les évêques sont rangés autour du Souverain Pontife, les prêtres, autour des évêques et les fidèles autour des prêtres, voilà l'esprit dans lequel l'Eglise constitue une organisation d'ensemble capable de repousser ses ennemis anciens et modernes.

Mais il faut se serrer autour du souverain Pontife, "suivre inébranlablement ses directions inspirées, affirmer avec lui les vérités qui seules sauvent nos âmes et le monde". (Veuillot).

Or le Pape Pie XI vient de nous indiquer un nouveau terrain d'entente et de véritable union sacrée sur lequel tous ensemble nous devons travailler à ces causes sacrées: "Il est toujours le médecin institué par celui qui a fait les nations guerissables". (Veuillot). Il dit dans sa première encyclique *Ubi arcano Dei* que, pour établir la paix du Christ sur le règne du Christ, il compte "sur le secours de tous les hommes de bien". Puis il dit aux évêques: "Rappelez-vous l'esprit des fidèles que lorsque sous votre direction et celles de leurs prêtres, ils s'efforcent de connaître et aimer en public et en secret Notre-Seigneur Jésus-Christ, c'est alors surtout, qu'ils méritent d'être salués du nom de race élue, sacerdoce royal, nation sainte, peuple racheté."

"Dites-leur qu'aujourd'hui, Nous étant étroitement unis dans le Christ, leur zèle à propager et à restaurer le règne du Christ constitue pour eux le plus grand titre de gloire".

Voilà — si je ne m'abuse — qui peut rassurer les pérorateurs; et ils ne sont pas toujours de la libre-pensée.

C'est tout simplement la mise en pratique de la grande théorie doctrinale qui a pour elle l'interprétation séculaire. N'est-il pas, en effet, écrit dans les Livres saints que Dieu a donné à chacun des hommes une mission, une sorte de mandat pour ce qui regarde les intérêts éternels du prochain?

"Et mandavit illis unicuique de proximo suo." (Ecl. XVII, 12?)

Cette mission, ce devoir oblige surtout quiconque est placé, au sein relativement, dans une condition de prééminence au-dessus de ses frères. Les hommes influents d'une ville, d'une province, d'un pays auront à répondre non seulement de leur âme, mais d'un grand nombre d'âmes.

Leur responsabilité ne concerne pas seulement le monde présent, elle est immense dans le siècle à venir. Ils n'ont donc pas le droit de s'approprier le langage du premier des homicides, si, à la religion qui leur demande compte de leurs frères, ils osent répondre comme lui: "Est-ce que je suis constitué gardien de mon frère?"

Gardiens de leurs frères, les fidèles le sont par charité, comme les prêtres le sont par justice. Les œuvres de diffusion de la vérité, les œuvres sociales de zèle et de charité ne doivent pas les laisser indifférents. Pour nous en convaincre, nous n'avons qu'à marcher dans des sentiers éprouvés et toujours sûrs de la tradition évangélique. Entendez le docteur des nations. Il s'adresse à son disciple Tite: "C'est un principe certain, c'est un oracule fidèle et sûr dont je veux que tu sois convaincu toi-même et que tu répandas la conviction autour de toi, à savoir: qu'il appartient à ceux qui croient en Dieu de présider aux bonnes œuvres, et qu'il y a là une source de bien et d'utilité pour les hommes".

Voilà donc une vérité certaine que l'apôtre élève à la hauteur des grandes affirmations doctrinales dont la tradition doit passer de génération en génération. Les chrétiens doivent avoir la juste ambition de se mettre à la tête de tous les autres dans l'accomplissement et le gouvernement des bonnes œuvres. C'est bien ainsi que l'entendait Pie XI quand il défendait l'œuvre de la presse catholique; il suppliait les évêques de tout l'univers catholique "de ne rien négliger pour engager les hommes éminents par le talent et la saine doctrine à publier les écrits propres à éclairer les esprits et à dissiper les ténèbres des erreurs qui se propagent. C'est pourquoi, disait-il, en vous efforçant d'éloigner des fidèles communiés de votre sollicitude le poison mortel des mauvais livres et des mauvais journaux, veillez aussi, Nous vous le demandons avec instance, favoriser de toute votre bienveillance et de toute votre prédilection les hommes qui, animés de l'esprit catholique et versés dans les lettres et dans les sciences, consacrent leurs veilles à écrire et à publier des livres et des journaux pour que la doctrine catholique soit propagée et défendue, pour que les opinions et les sentiments contraires à ce Saint-Siège et à son autorité disparaissent, pour que l'obscurité des erreurs soit chassée et que les intelligences soient inondées de la douce lumière de la vérité."

Malgré ces témoignages, ils sont nombreux chez nous les hommes qui hésitent entre la religion qu'ils ne veulent pas répudier et l'impie qu'ils n'osent pas désavouer. De ceux-là, on ne semble pourtant rien craindre et rarement on émet un blâme contre leurs illusions sur les défaites de la vérité et du bien et sur les progrès menaçants de l'erreur et du mal. Cette classe spéciale est précisément fêtrée par le grand Léon XIII: "Il en est qui pensent qu'il n'est pas opportun de résister de front à l'incrédulité, puisante et dominante, de peur que la lutte n'exaspère davantage les méchants. De tels hommes sont-ils pour ou contre l'Eglise? On ne saurait le dire. Car d'une part, ils prétendent professer la doctrine catholique, mais en même temps ils voudraient que l'Eglise laissât libre cours à certaines théories qui lui sont contraires. Ils gémissent de la perversion de la foi et des mœurs, mais à de tels maux ils n'ont souci

La presse anglaise et les incidents d'hier

d'apporter aucun remède, et même il n'est pas rare qu'ils en augmentent l'intensité, soit par une indulgence excessive, soit par une persécution dissimulée."

N'est-ce pas l'image exacte d'un trop grand nombre dans notre société canadienne? Ils ne vont pas encore à l'assaut du catholicisme, mais ils ne vont pas davantage à sa défense. Ce sont des neutres et des indifférents. "Nous ne sommes pas des curés", disent-ils, "pour suivre toutes les directives du Pape, nous inspirer de la doctrine des encycliques et travailler à établir la paix du Christ dans le royaume du Christ."

S'ils voulaient pourtant réfléchir, (Suite à la deuxième page.)

L'actualité

Feuille de chou

Moi, chardon, jamais
Ahi non,
Anon,
Tu me mangerais.

J'ai eu un moment de joie — de fausse joie. Je vais vous le faire éprouver comme moi, tantôt. Vous vous souvenez peut-être de la poétique: une feuille de chou — de chou rouge — vous et moi fournissons le fromage ministériel dont est fait le gradin qui l'orne — à l'inauguration d'une consultation parmi ses lectrices pour savoir à quel moment il est opportun de révéler aux enfants le "mystère" de leur naissance. J'étais d'avis, comme un des abonnés de la feuille qui m'a fait tenir le numéro où on lançait ce concours, que l'éducation sexuelle des enfants n'est pas l'affaire de journaux, qu'elle est du ressort de parents, je l'écrivais. Il n'en fallut pas plus, bien que je n'aie même pas nommé la feuille, pour que le vermineux — ou complètement sot — qui se tapit au fond de ce chou, me traitât de cogot. La chroniqueuse féminine elle-même, particulièrement visée, me répondait par une sorte de parabole dont je suis encore, avec, sans doute, les quelques lecteurs ou lectrices qui la suivent, à chercher le sens si elle en avait un. Comme, en passant, elle m'avait reproché de sortir toujours les mêmes phrases à la verge de mon panier à papier, je lui proposais que son rédacteur en chef, pour mesurer les sinnes au pied (il fait de temps à autre des vers dans son journal) n'en alignât pas moins des sottises imposantes, qu'il infligeât à la métaphore des transformations inattendues, demandant, par exemple, à une colombe de lui donner la main, nuant, dans la strophe suivante, la colombe en fleur et enjambant à cette fleur de marcher pour reprendre le chemin de son cœur.

C'était du crétinisme hautement condensé. Pincé par ses longues oreilles l'abbé Perrier. Il me compare aujourd'hui à un serin et à un chardon. On prend tout naturellement ces comparaisons dans ce qu'on connaît le mieux et il faut avouer que lui et le chardon sont de vieilles connaissances. Mais il arrive une autre aventure. Je griffonne, qui se cache au plus creux de l'anonymat, prétend démasquer et clouer au pilori "le triste individu" que je suis. Et il a déjà commencé. C'est ce qui m'a procuré cette fausse joie. J'ai assez d'expérience dans le journalisme. J'ai donné et reçu bon nombre de coups. Cela endure. J'ai la réputation d'être assez sportif pour apprécier un coup bien porté, même quand j'encaisse.

Or voilà ce que je suis, voilà les lignes d'un relief très net que je trouvais dans la feuille de chou d'ordinaire si plate:

"Que dis-je, à la beau peiner, suer, driller au gallon une huile qui vaut aujourd'hui son pesant d'or, il ne peut arriver à bâtir une phrase dont on puisse dire honnêtement et sans mentir (il est des gens qui éprouvent le besoin d'insister jusqu'au pléonasmisme pour qu'on les croie): Voilà du français! Et j'entends par là non pas que sa phrase pèche invariablement contre la grammaire; il ne serait pas impossible de trouver au Canada, même en France, des écrivains qui font peu de cas de la ponctuation, de l'orthographe, de la syntaxe, et qui cependant ont l'allure française. Lui, non seulement il entasse les fautes de grammaire avec l'insouciance d'un barbare, mais le sens des termes les plus élémentaires lui échappe; chaque fois qu'un mot se présente tout naturellement sous sa plume, va comme fatalement se poser devant lui sur le papier, on dirait qu'il fait exprès de s'en détourner pour prendre à côté, dans le tiroir des vieux oripeaux littéraires, dans le vieux fond des reminiscences de dictionnaire, un autre vocable, un "beau" vocable qui orne sa phrase, mais qui l'orne au "sens" ou le "melon" français ou américain pare le front d'ébène du roi africain....

C'est à moi que cela s'adresse, à mon style. C'est moi qui fournis le "beau" vocable et les reminiscences de dictionnaire. Vous admettez qu'en fait d'enquêlades c'est versé.

Je pensais, en lisant ce passage: le nabot s'est défilé, comme dirait le grand Bugeaud. J'ai siifié ses petits vers, il s'est encoché. La colère le grandit, double sa petite taille et le décuple ses petites forces. Il est en train de m'administrer une racle. Et ce bel effort me réjouissait. Fausse joie, fausse joie, hélas! Je

Les journaux anglais ne manquent pas de dire leur fait au gouvernement, à l'opposition et aux radicaux.

Le chant de l'hymne révolutionnaire dans la salle des Communes provoque de nombreux commentaires.

(Dernière heure)

LONDRES, 12 (S. P. A.). — Ni le gouvernement, ni l'opposition ne goûteront les commentaires des journaux du matin sur la scène tumultueuse qui s'est déroulée, hier, à la Chambre des communes.

On reproche au gouvernement d'avoir commis une bêtise et de s'être montré faible et on fait savoir à l'opposition qu'elle mérite le blâme que l'on décoche ordinairement à tout parti qui se livre en Chambre à une violence déraisonnable.

L'OPINION DES JOURNAUX

Le Times, qui appuie généralement l'administration, la critique pour ne pas s'être montrée plus accommodante envers les groupes oppositionnistes, mais il réproche les "crises" de ces derniers.

Les organes libéraux accusent le gouvernement d'incapacité et disent que la politique de tranquillité s'est muée en politique qui laisse aller la barque à la dérive.

Le Chronicle dit que personne n'attend rien de bon du ministère actuel et que très peu de gens pensent que ce gouvernement va se maintenir longtemps. Il ajoute qu'on est en droit de s'attendre à des élections générales prochaines.

La Westminster Gazette affirme que le gouvernement a perdu, sinon la confiance, du moins la fidélité parfaite de ses partisans.

Aucun journal, pas même le Daily Herald, organe des travaillistes, ne trouve moyen de défendre l'attitude des extrémistes travaillistes, attitude qui aurait, s'accorde-t-on à dire, profondément dégoûté J. Ramsay MacDonald et les chefs modérés.

Sauf un ou deux journaux, on attache peu d'importance au chant du "drapeau rouge". Le Morning Post, journal ardemment conservateur, fait du chant de cet hymne le sujet d'un article de rédaction. Etablissant un parallèle entre M. MacDonald et John Silver et ses partisans, matelots qui se mutinèrent en arrivant sur l'île du Trésor, cet organe dit que l'incident lui répugne et il ajoute que les stances qui ont retenti dans la Chambre des communes sont le symbole de la révolution rouge.

"Le parti travailliste a fait connaître ses véritables intentions. Il veut une république soviétique en ce pays", dit le Post.

Les autres journaux n'insistent point sur l'incident, bien qu'ils jugent que ce chant étrange mérite les honneurs des gros titres.

LES LONDONIENS Y SONT HABITUÉS

A Londres, en effet, les gens sont devenus accoutumés aux strophes révolutionnaires qui fusent constamment des assemblées ouvrières.

On dit néanmoins que M. MacDonald est fort mécontent de ce qu'on ait entonné la chanson du "drapeau rouge" pendant le débat. Quelques observateurs disent que le chef travailliste s'est mis à tourner sur ses pieds quand il entendit les premières notes de chant et qu'il fronça le sourcil. Il essaya vainement de calmer ceux de ses partisans qui se trouvaient assis derrière lui. John-Robert Clynes, Sidney Webb et d'autres chefs responsables partagèrent, dit-on, les ennuis de M. MacDonald et lui aidèrent à imposer silence aux chanteurs.

Il paraît que le chef travailliste a sévèrement reproché aux extrémistes au cours d'une réunion privée qui eut lieu pendant la suspension de la discussion à la Chambre. Il leur aurait dit que c'est inconstitutionnel que de chanter pareils hymnes en pleine Chambre. Il leur a ordonné de s'abstenir de faire de semblables manifestations et de s'en tenir plutôt aux tactiques parlementaires légitimes.

ASQUITH MANIFESTE SON DEGOUT

Les députés ministériels n'ont pas paru abasourdis d'entendre pour la première fois au parlement les strophes révolutionnaires. Cependant, on dit que Herbert Asquith a éprouvé un vil sentiment de dégoût et est sorti de la Chambre. Peut-être cette scène lui rappelait-elle l'orage qui éclata un jour à Westminster pendant qu'il était premier ministre, quand Ronald McNeill, l'actuel sous-secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, lança un livre à la tête de Winston Churchill.

Selon le Times, les sections de l'opposition se jalourent et ne savent à qui attribuer le mérite de la défaite du gouvernement, mardi soir. Le journal dit que lorsqu'un libéral, hier, essayait de soulever une question, les travaillistes le regardaient comme un usurpateur de l'opposition officielle.

(Voir aussi en page 3)

n'avais pas vu les guillemets. Cela est extrait d'un article vieux de trois ans et qui a pour auteur un critique "implaçable", dit lui-même le nabot, qui ne peut se débarrasser de sa naïveté, même dans la colère. Qui le pauvre petit confesse sa faiblesse, confesse son impuissance: il m'accable des traits puisés dans le carquois d'autrui.

Avec ces gens-là il ne faut pas discuter. Ils ne sont pas de taille. Les injures de leur cru arrivent à peine à chauffer la plante de pieds des honnêtes gens. Il suffit, pour ne les point ressentir, d'être bien chaussé.

NEMO.

Bloc-notes

Elections ontariennes

Il paraît certain que, d'ici un mois, peut-être avant, il y aura dissolution de l'Assemblée législative ontarienne et appel général aux électeurs de la province. Une série d'incidents survenus hier à Toronto l'indique, de même qu'une déclaration de M. Drury, premier ministre. Il n'a pas de majorité, des hommes de son parti l'abandonnent, l'accusant d'avoir voulu faire la coalition avec les libéraux. Il n'y a pas de doute que la prochaine bataille électorale ontarienne sera vive et peut avoir des conséquences sérieuses. Au surplus la défaite de M. Drury porterait un coup dangereux à son avenir politique à lui-même.

Encore un!

Un de nos amis, M. le docteur Joseph Gauvreau, écrivait ces semaines-ci à "la ferme expérimentale, département des publications, Ottawa", ces mots, en français: "Veuillez m'envoyer s.v.p. un calendrier des publications, en français". On lui répondait, hier même, sa carte, timbrée, à la face et au dos: "Publications Branch, Apr. 5-1923, Dep't of Agriculture", avec tout au haut, ces deux mots inco-

G. P.

EN PAGE 2:

La lettre d'Ottawa de

Léo-Paul Desrosiers.

(suite de la 1ère page.)

Dans l'exposé du rôle de l'Eglise, Pie XI ignore par modestie sa contribution personnelle. M. Bourassa termine la première partie de l'entretien en comblant cette lacune.

guerre. Le retour à Dieu de nombreux soldats a paru compenser en n'en met pas moins, mais le Pontife n'en met pas moins le service militaire des clercs et un nombre des "pires fléaux de l'heure présente".

LES CAUSES

Où sont les causes du mal dont souffre l'humanité? C'est dans le cœur et l'esprit de l'homme qu'il faut chercher la source des maux actuels. "Tous ces maux proviennent du dedans", déclare Pie XI en reprenant la parole du Christ. Mais il faut distinguer entre les causes immédiates et prochaines et l'origine foncière du mal. La paix inscrite dans un pacte n'a pas été gravée dans les cœurs? Pourquoi cette persistance des haines entre peuples et classes? C'est en premier lieu parce que "partout le droit de la force a trop longtemps triomphé". "Chez la plupart des peuples, l'habitude longtemps entretenue de la haine et de l'envie est

Le heurt franco-allemand est le point qui saute aux yeux, qui accapare l'attention, le danger le plus immédiat de guerre, mais à différents degrés, les haines embrasent tout le continent. L'Allemagne et la Pologne, l'Allemagne et l'Italie et la Yougoslavie, la Grèce et la Turquie se montrent les dents; il n'y a pas d'amour tendre entre la Bulgarie et la Grèce, pas plus qu'entre la Roumanie et la Bulgarie, la Hongrie et la Roumanie, la Pologne et la Lithuanie.

Seculaire au nord, le nationalisme séculaire de la Russie, ses vieilles ambitions territoriales, et le récent conflit avec la Pologne et la Roumanie agrandies à ses dépens, et le communisme, ennemi mortel de la propriété et de tout ce qui a constitué la chrétienté, l'oppose violemment au reste de l'Europe. A la frontière de la Russie, on trouve suspendus au-dessus du continent, tous les maux et tous les périls décrits par le pape.

Où il n'y a pas de haines, il existe des méfiances profondes, d'abord

ne dater pas d'hier, c'est les fruits de la révolution et de l'industrialisme. Elles sont avivées par l'enrichissement des profiteurs de guerre. En Russie, la guerre sociale atteint son point culminant. En Italie, réaction violente du fascisme, mais l'avenir nous en dévoilera les conséquences. En France, dans ce pays d'équilibre, la résistance au communisme est plus bourgeoise, plus naturelle. Presque tout le monde est rentier. Mais si pour des compensations financières, légitimes, on le veut bien, la France affaiblit l'Allemagne et la livre au bolchevisme, malheur à elle et malheur à l'Europe. Avant la révolution, à Paris, Bainsville, le grand bourgeois qui savait jeter un regard serin sur l'Europe disait que "la force allemande est la seule force capable de mettre de l'ordre dans le chaos slave". C'est bien plus vrai depuis l'avènement du communisme. Comment expliquer l'aberration des Français qui ne voient pas ce point ? Ah ! c'est que le "bourgeois" bolchevisme est toute matière à la confusion des

et se tair lorsqu'on lui demandait une information qu'il ne veut pas donner. Mon garçon, agréable, qui sait trouver la riposte vive et nette, courte et opportune: l'information, c'est nécessaire, il ne frusse ordinairement personne. Mais, si on vient vite que nous fait pas de bile, il a beaucoup de patience pour entendre coup se fâcher toutes les critiques que l'on peut faire de son gouvernement ou de son administration.

Aujourd'hui il a continué à défendre les crédits de son propre ministère, celui de la défense nationale. Le premier article sur la liste, c'est une somme de \$390,000 pour l'arsenal de Québec. On sait

La question des médailles militaires est revenue sur le tapis. Nos soldats ont tous reçu des médailles de l'Angleterre ou des pays alliés, car il n'y a pas de médaille canadienne. M. Graham croit qu'il serait bon d'avoir une médaille canadienne, mais le gouvernement actuel, comme son prédécesseur, recule devant la dépense que cette innovation entraînerait puisqu'elle nous coûterait au moins 81,000,000, dans le même temps nous payons l'Angleterre le prix de ces médailles de guerre.

* * *

Une somme de \$4,234,000 pour acclamations de guerre donne lieu

CALENDRIER

DEMAIN VENDREDI, 13 AVRIL 1923
ST-HERMENEGILDE, M.

Lever du soleil, 5 heures 24.
Coucher du soleil, 8 heures 27.
D. Q. le 9, à 10 heures 28 m. du matin.

LE DEVOIR

Toutes les nouvelles par nos rédacteurs, nos correspondants et les services de dépêches du monde entier

DEMAIN

BEAU ET FROID
MAXIMUM ET MINIMUM

Aujourd'hui maximum, 22.
Même date l'an dernier, 54.
Minimum aujourd'hui, 15.
Même date l'an dernier, 34.

BAROMETRE

8 heures a.m. 30.35. 11 heures a.m. 30.32.
5 heures p.m. 30.30.

LE GÉNÉRAL PELLÉ PROTESTE

Contre les concessions Chester accordées par Angora récemment.

Constantinople, 12. (S.P.A.) — Le général Pellé, haut commissaire français à Constantinople a protesté auprès du gouvernement turc contre la récente ratification par le parlement d'Angora des concessions Chester, qui permettent aux capitalistes américains d'exploiter les champs pétrolifères de Mossoul et de construire des chemins de fer en Turquie.

Le général a protesté à maintes reprises, contre les concessions Chester lorsqu'on a commencé à en

parler.

Le journal fait savoir que si la décision de l'Assemblée kémaliste annule les concessions françaises en Turquie, le gouvernement français ne peut la considérer que comme un acte d'hostilité capable d'exercer une influence préjudiciable non seulement sur les négociations privées, entre le gouvernement turc et les sujets français, mais aussi d'affecter préjudiciablement les prochaines négociations à Lausanne.

J.-H. ROBERTS EST MIS EN LIBERTÉ

Le cabinet provincial décide de le libérer par un arrêté ministériel. — Roberts a protesté de sa bonne foi.

Quebec, 12. (D.N.C.) — John-H. Roberts, condamné à un an d'emprisonnement par une loi spéciale de la législature provinciale, a été remis en liberté aujourd'hui. Il est en même temps exonéré de l'accusation de libelle sédition qui pesait sur lui.

C'est un arrêté ministériel qui a accordé la liberté de Roberts. Cet arrêté sera signé aujourd'hui et Roberts verra sa peine diminuée des deux tiers et n'aura pas à affronter le jugement des petits jurés, en Cour d'Assises.

Il a fallu que John-H. Roberts, directeur du journal *The Age* donne des explications au gouvernement. On raconte bien des faits à ce sujet et on dit que cette décision du gouvernement vient à la suite de plusieurs visites de Roberts au procureur général.

On aurait offert sa liberté à Roberts à condition qu'il fasse des excuses au gouvernement. Roberts a refusé, comme il aurait refusé aussi d'exprimer des regrets. Il

n'aurait voulu que donner des explications de son attitude.

Le cabinet a entendu ces explications hier. En voici la substance:

"J'étais de bonne foi quand j'ai publié un article sur l'affaire Blanche Garneau. Je donnais libre cours à des rumeurs que, je le sais maintenant, étaient fausses. Je suis heureux de déclarer que la commission royale, après enquête, a constaté que pas un membre de la Chambre n'était compromis directement ou indirectement dans l'affaire Blanche Garneau et je reconnais que le département du procureur général a fait tout ce qui était en son pouvoir pour rechercher les auteurs de ce meurtre."

L'arrêté ministériel libérant Roberts n'était pas signé, hier, mais Roberts pouvait aller souper au château Frontenac. Il est revenu passer la nuit à la prison. Le lieutenant-gouverneur signera l'arrêté ministériel aujourd'hui et Roberts pourra quitter définitivement la prison.

LES LIBÉRAUX SE CONCERTENT

Ils ont eu un caucus à Ottawa, ce matin. — Renforcements ministériels probables.

Ottawa, 12. (D.N.C.) — Les libéraux se sont réunis en caucus, ce matin. On croit qu'ils sont à discuter le prochain budget et la situation politique telle qu'elle s'est développée dans l'Ontario, hier.

Le départ de M. D.-D. MacKenzie ne laisse pas dans la province une impression favorable. On croit-on, un replâtrage du cabinet. On affirme, ce matin, que M. Graham va laisser le ministère de la défense nationale pour prendre le portefeuille des Pensions de guerre.

M. Low, ministre sans portefeuille, remplacerait M. Graham comme ministre de la défense; il resterait comme ministre sans portefeuille et le solliciteur général, M. N. D. MacDonald, député de Cap-Breton, obtiendrait le poste de ministre sans portefeuille et M. McGivern, député d'Ottawa, ou M. Eulien, ou M. Malcolm, deviendrait solliciteur général.

De plus, il se peut qu'un minis-

tre de Québec accepte un siège au Sénat pour remplacer M. Godbout, et ce serait une autre vacance à remplir. S'il y a des élections provinciales dans l'Ontario avant une quinzaine de jours, on croit que le gouvernement suivra la campagne et le résultat avec intérêt, afin de savoir quelles chances il aurait dans cette province.

En rapport avec la situation politique de l'Ontario, on se rappelle à Ottawa que M. Drury a eu une longue entrevue avec M. MacKenzie-King, lundi passé et qu'il a été question de l'entrée de M. Drury dans le cabinet au mois de décembre 1921 et depuis, mais l'opinion s'accroît que ce sont les conservateurs qui sont au fond de la motion de non-confiance dans le ministère Drury et qu'ils espèrent, par ce moyen, désorganiser les progressistes avant l'élection.

LE DR BROCHU DÉMISSIONNE

LE DR A.-H. DESLOGES DEVIENDRAIT SURINTENDANT DE L'HÔPITAL SAINT-MICHEL-ARCHANGE.

Quebec, 12. (D. N. C.) — Les Drs M.-D. Brochu, surintendant général de l'hôpital Saint-Michel-Archange, et A. Marois, surintendant adjoint, le premier depuis 1905 et le second attaché à cet hôpital depuis plus de 25 ans, prendront bientôt leur retraite.

Après avoir été en exercice pendant trente ans, le contrat passé entre les autorités de cet hôpital et les RR. SS. Soeurs de la Charité sera bientôt renouvelé. Il y aura alors d'importantes changements soumis de la part des autorités de l'hôpital et du gouvernement.

Il est fort probable qu'à l'avenir, on ne permettra plus l'internement des criminels convaincus de folie. Le Dr S. Roy, médecin en chef de l'hôpital, gardera son poste et le Dr A.-H. Desloges, directeur des hôpitaux de la province, deviendra surintendant de l'hôpital.

Telles sont les moindres rumeurs qui circulent actuellement à Québec.

Déclaration de M. John Kelly

Quebec, 12. (S.P.C.) — M. John Kelly, C.R., conseiller législatif, dont le nom a été mentionné comme successeur possible de M. J.-C. Kaine, ministre sans portefeuille dans le cabinet provincial, a fait la déclaration suivante, aujourd'hui:

"Je ne suis pas candidat au siège de Stadacona au Conseil législatif ni à la position de ministre vu que je suis occupé à consacrer tout mon temps à la pratique de ma profession."

Un tunnel sous la rue Aylmer

LA MAISON HENRY MORGAN SOLICITE L'AUTORISATION DE RELIER AINSI SES DEUX IMMEUBLES. — UN RÈGLEMENT SPÉCIAL QUE LE CONSEIL DOIT ÉTUDIER.

Le conseil a reçu un nouveau projet de règlement que vient d'adopter le comité exécutif; c'est celui d'accorder à la compagnie Henry Morgan de construire un tunnel sous la rue Aylmer pour relier ses deux immeubles. Le règlement sera discuté dans un délai de trente jours.

Le tunnel aura vingt pieds de largeur et couvrira une superficie de 443 pieds carrés; il sera construit sous la surveillance du directeur des travaux publics, qui pourra faire supprimer, dans cette construction, tout ce qui sera de nature à affecter les droits de la ville ou à mettre en danger la sécurité publique.

Le directeur des travaux publics pourra autoriser des modifications dans les détails des plans; la compagnie devra faire diligence pour construire ce tunnel et n'en traverser la circulation en aucune manière sur la rue Aylmer, durant les travaux de construction. La compagnie sera responsable de tous les dommages qui seront causés à la personne ou à la propriété à raison de la construction, de l'existence, de l'entretien, de la réparation ou de l'usage du tunnel. Elle devra remplacer à ses frais et périls et à la satisfaction du directeur du service des travaux publics, l'égout en brique de la rue Aylmer sur une longueur de 20 pieds, par un tuyau d'acier de deux pieds de diamètre ou par une conduite en béton d'un genre approuvé par le directeur des travaux publics. Ce tuyau d'acier ou cette conduite devra traverser le tunnel et projeter d'au moins quatre pieds de chaque côté de l'excavation.

Le privilège accordé à la compagnie constitue une servitude perpétuelle, mais il ne devra pas être interprété comme une renonciation de la part de la ville à son droit d'expropriation ladite servitude pour des fins d'utilité publique. La compagnie devra s'adresser à la législature pour faire ratifier et confirmer le présent règlement, et paiera tous les frais encourus de ce chef.

Le privilège accordé à la compagnie constitue une servitude perpétuelle, mais il ne devra pas être interprété comme une renonciation de la part de la ville à son droit d'expropriation ladite servitude pour des fins d'utilité publique. La compagnie devra s'adresser à la législature pour faire ratifier et confirmer le présent règlement, et paiera tous les frais encourus de ce chef.

Le privilège accordé à la compagnie constitue une servitude perpétuelle, mais il ne devra pas être interprété comme une renonciation de la part de la ville à son droit d'expropriation ladite servitude pour des fins d'utilité publique. La compagnie devra s'adresser à la législature pour faire ratifier et confirmer le présent règlement, et paiera tous les frais encourus de ce chef.

Le privilège accordé à la compagnie constitue une servitude perpétuelle, mais il ne devra pas être interprété comme une renonciation de la part de la ville à son droit d'expropriation ladite servitude pour des fins d'utilité publique. La compagnie devra s'adresser à la législature pour faire ratifier et confirmer le présent règlement, et paiera tous les frais encourus de ce chef.

Le privilège accordé à la compagnie constitue une servitude perpétuelle, mais il ne devra pas être interprété comme une renonciation de la part de la ville à son droit d'expropriation ladite servitude pour des fins d'utilité publique. La compagnie devra s'adresser à la législature pour faire ratifier et confirmer le présent règlement, et paiera tous les frais encourus de ce chef.

Le privilège accordé à la compagnie constitue une servitude perpétuelle, mais il ne devra pas être interprété comme une renonciation de la part de la ville à son droit d'expropriation ladite servitude pour des fins d'utilité publique. La compagnie devra s'adresser à la législature pour faire ratifier et confirmer le présent règlement, et paiera tous les frais encourus de ce chef.

Ralliement d'affaires aux Trois-Rivières

Trois-Rivières, 12. (D.N.C.) — L'Association des Manufacturiers de la province organise pour le 24 courant un ralliement des hommes d'affaires de la province, aux Trois-Rivières. M. R.-W. Gould, le secrétaire de l'Association, est en communication avec le président de la section trifluvienne, M. W.-G.-E. Aird dans le but d'en faire un événement considérable.

Le conférencier du jour devait être sir Homalides Laporte, président de la maison "Laporte, Martin, Lécé, ancien président de la Banque Provinciale, ancien président de la Commission des Achats de Guerre, ex-maire de Montréal, mais ce dernier est absent de Montréal et ne pourra revenir à temps pour cette réunion. MM. Aird et Gould sont en instance auprès de M. le sénateur Charles Beaudin et de M. Paul Joubert, de la Chambre de Commerce de Montréal, afin que l'un ou l'autre consente à porter la parole au banquet de l'Association.

On compte sur une forte délégation des manufacturiers de tous les centres de la province, particulièrement de Montréal.

On compte sur une forte délégation des manufacturiers de tous les centres de la province, particulièrement de Montréal.

On compte sur une forte délégation des manufacturiers de tous les centres de la province, particulièrement de Montréal.

On compte sur une forte délégation des manufacturiers de tous les centres de la province, particulièrement de Montréal.

On compte sur une forte délégation des manufacturiers de tous les centres de la province, particulièrement de Montréal.

On compte sur une forte délégation des manufacturiers de tous les centres de la province, particulièrement de Montréal.

On compte sur une forte délégation des manufacturiers de tous les centres de la province, particulièrement de Montréal.

On compte sur une forte délégation des manufacturiers de tous les centres de la province, particulièrement de Montréal.

On compte sur une forte délégation des manufacturiers de tous les centres de la province, particulièrement de Montréal.

On compte sur une forte délégation des manufacturiers de tous les centres de la province, particulièrement de Montréal.

On compte sur une forte délégation des manufacturiers de tous les centres de la province, particulièrement de Montréal.

On compte sur une forte délégation des manufacturiers de tous les centres de la province, particulièrement de Montréal.

On compte sur une forte délégation des manufacturiers de tous les centres de la province, particulièrement de Montréal.

On compte sur une forte délégation des manufacturiers de tous les centres de la province, particulièrement de Montréal.

LES RECHERCHES DE M. HUNTER

CE DETECTIVE RACONTE SON VOYAGE DANS LES BOIS DE L'ABITIBI À LA RECHERCHE DES TRACES DU MEURTRE D'ALEX. CÔTÉ.

Quebec, 12. (D.N.C.) — Le département du procureur général vient de recevoir des renseignements précis sur la visite faite par le détective Hunter dans les bois de l'Abitibi afin de découvrir de nouvelles preuves concernant le meurtre d'Alex. Côté dont le cadavre a été trouvé gelé dans un camp à 150 milles d'Amos.

L'enquête préliminaire est commencée à Amos et le détective Hunter a fait le récit de son voyage.

Hunter était parti d'Amos le 26 avril, sur l'ordre du chef Rioux; il était accompagné d'Alfred et Donat Vézina ainsi que d'un interprète de langue indienne Jack MacDougall. L'expédition était divisée en deux trains de chiens et elle a passé par le lac Obalski, la rivière Chikobi puis l'Harricana jusqu'au portage de la rivière Allard. De cet endroit, les chercheurs se dirigèrent à travers un brûlé jusqu'au camp de Côté.

Houle avait dit au détective qu'il trouverait des peaux de rats à quelques milles de ce camp, il en fut ainsi. On trouva 200 peaux de rats à sept milles du camp. Ces peaux étaient cachées sous cinq pieds de neige.

Le détective et ses compagnons se rendirent ensuite au camp de Côté. C'était une cabane en bois rond; un lit, une table, des provisions, farine, sucre, sel, poivre, café, thé, tabac, allumettes, chaussures, raquettes et quelques outils.

Hunter a remarqué du sang dans le lit, sur une patte de la table, sur le seuil de la porte et autour du camp; il a constaté que la vitre de la seule fenêtre avait été brisée par une balle. Sur la table du camp, Hunter a trouvé une cartouche vide. Le lit portait un trou de balle. Cette balle semble être logée dans une cloison du camp. Hunter a constaté qu'on avait tenté de briser le trou fait par la balle qu'on n'a pas retrouvé par ailleurs.

Hunter termine son témoignage en disant qu'il a ramené à Amos les trappeurs McIver, Krayl qui ont vu Houle alors que ce dernier revenait à Macamic.

Hunter termine son témoignage en disant qu'il a ramené à Amos les trappeurs McIver, Krayl qui ont vu Houle alors que ce dernier revenait à Macamic.

Hunter termine son témoignage en disant qu'il a ramené à Amos les trappeurs McIver, Krayl qui ont vu Houle alors que ce dernier revenait à Macamic.

Hunter termine son témoignage en disant qu'il a ramené à Amos les trappeurs McIver, Krayl qui ont vu Houle alors que ce dernier revenait à Macamic.

Hunter termine son témoignage en disant qu'il a ramené à Amos les trappeurs McIver, Krayl qui ont vu Houle alors que ce dernier revenait à Macamic.

Hunter termine son témoignage en disant qu'il a ramené à Amos les trappeurs McIver, Krayl qui ont vu Houle alors que ce dernier revenait à Macamic.

Hunter termine son témoignage en disant qu'il a ramené à Amos les trappeurs McIver, Krayl qui ont vu Houle alors que ce dernier revenait à Macamic.

Hunter termine son témoignage en disant qu'il a ramené à Amos les trappeurs McIver, Krayl qui ont vu Houle alors que ce dernier revenait à Macamic.

Hunter termine son témoignage en disant qu'il a ramené à Amos les trappeurs McIver, Krayl qui ont vu Houle alors que ce dernier revenait à Macamic.

Hunter termine son témoignage en disant qu'il a ramené à Amos les trappeurs McIver, Krayl qui ont vu Houle alors que ce dernier revenait à Macamic.

Hunter termine son témoignage en disant qu'il a ramené à Amos les trappeurs McIver, Krayl qui ont vu Houle alors que ce dernier revenait à Macamic.

Hunter termine son témoignage en disant qu'il a ramené à Amos les trappeurs McIver, Krayl qui ont vu Houle alors que ce dernier revenait à Macamic.

Hunter termine son témoignage en disant qu'il a ramené à Amos les trappeurs McIver, Krayl qui ont vu Houle alors que ce dernier revenait à Macamic.

Hunter termine son témoignage en disant qu'il a ramené à Amos les trappeurs McIver, Krayl qui ont vu Houle alors que ce dernier revenait à Macamic.

Hunter termine son témoignage en disant qu'il a ramené à Amos les trappeurs McIver, Krayl qui ont vu Houle alors que ce dernier revenait à Macamic.

Hunter termine son témoignage en disant qu'il a ramené à Amos les trappeurs McIver, Krayl qui ont vu Houle alors que ce dernier revenait à Macamic.

Hunter termine son témoignage en disant qu'il a ramené à Amos les trappeurs McIver, Krayl qui ont vu Houle alors que ce dernier revenait à Macamic.

Hunter termine son témoignage en disant qu'il a ramené à Amos les trappeurs McIver, Krayl qui ont vu Houle alors que ce dernier revenait à Macamic.

Hunter termine son témoignage en disant qu'il a ramené à Amos les trappeurs McIver, Krayl qui ont vu Houle alors que ce dernier revenait à Macamic.

Hunter termine son témoignage en disant qu'il a ramené à Amos les trappeurs McIver, Krayl qui ont vu Houle alors que ce dernier revenait à Macamic.

Montréal a perdu sa cause

LA COUR SUPRÊME DONNE GAIN DE CAUSE À M. TELESPHORE LESAGE CONTRE LA VILLE — DES DÉGÂTS PAR L'EAU.

La Cour suprême a rendu jugement dans l'affaire de Telephore Lesage contre la ville de Montréal. Cette cause date de 1919, alors qu'un conduit principal d'aqueduc s'était brisé au coin des rues Cadieux et Demontigny. Les valves n'avaient été fermées qu'au bout d'une heure, en sorte qu'il s'était échappé plus de deux millions de gallons d'eau. La maison de Lesage avait été tellement inondée et avariée qu'il avait réclamé des dommages au montant de \$8,000.

Le juge Lafontaine et après lui la Cour d'appel ont accordé au demandeur une somme de \$3,000. La cause a été portée devant la Cour suprême qui a maintenant les jugements déjà prononcés.

Lesage prétendait que la ville avait fait preuve d'une grande incurie et d'une négligence rare en cette occasion en ne prenant pas les mesures pour arrêter immédiatement les flots que déversait le conduit brisé. La ville de son côté plaide que la cause de la fuite était due à un défaut de construction. Les travaux d'aqueduc avaient été accomplis suivant toutes les règles et inspectés soigneusement. Le juge Lafontaine avait déclaré que la ville ne pouvait s'exculper complètement d'avoir laissé ouvertes les valves de sûreté. Si elle se fût pourvue d'une organisation raisonnable, pareil déluger aurait pu être arrêté.

En conséquence, la poursuite a été maintenue pour \$3,000. La ville a annoncé que la cause serait portée devant le Conseil privé et qu'une motion serait présentée dans ce sens.

En conséquence, la poursuite a été maintenue pour \$3,000. La ville a annoncé que la cause serait portée devant le Conseil privé et qu'une motion serait présentée dans ce sens.

En conséquence, la poursuite a été maintenue pour \$3,000. La ville a annoncé que la cause serait portée devant le Conseil privé et qu'une motion serait présentée dans ce sens.

En conséquence, la poursuite a été maintenue pour \$3,000. La ville a annoncé que la cause serait portée devant le Conseil privé et qu'une motion serait présentée dans ce sens.

En conséquence, la poursuite a été maintenue pour \$3,000. La ville a annoncé que la cause serait portée devant le Conseil privé et qu'une motion serait présentée dans ce sens.

En conséquence, la poursuite a été maintenue pour \$3,000. La ville a annoncé que la cause serait portée devant le Conseil privé et qu'une motion serait présentée dans ce sens.

En conséquence, la poursuite a été maintenue pour \$3,000. La ville a annoncé que la cause serait portée devant le Conseil privé et qu'une motion serait présentée dans ce sens.

En conséquence, la poursuite a été maintenue pour \$3,000. La ville a annoncé que la cause serait portée devant le Conseil privé et qu'une motion serait présentée dans ce sens.

En conséquence, la poursuite a été maintenue pour \$3,000. La ville a annoncé que la cause serait portée devant le Conseil privé et qu'une motion serait présentée dans ce sens.

En conséquence, la poursuite a été maintenue pour \$3,000. La ville a annoncé que la cause serait portée devant le Conseil privé et qu'une motion serait présentée dans ce sens.

En conséquence, la poursuite a été maintenue pour \$3,000. La ville a annoncé que la cause serait portée devant le Conseil privé et qu'une motion serait présentée dans ce sens.

En conséquence, la poursuite a été maintenue pour \$3,000. La ville a annoncé que la cause serait portée devant le Conseil privé et qu'une motion serait présentée dans ce sens.

En conséquence, la poursuite a été maintenue pour \$3,000. La ville a annoncé que la cause serait portée devant le Conseil privé et qu'une motion serait présentée dans ce sens.

En conséquence, la poursuite a été maintenue pour \$3,000. La ville a annoncé que la cause serait portée devant le Conseil privé et qu'une motion serait présentée dans ce sens.

En conséquence, la poursuite a été maintenue pour \$3,000. La ville a annoncé que la cause serait portée devant le Conseil privé et qu'une motion serait présentée dans ce sens.

En conséquence, la poursuite a été maintenue pour \$3,000. La ville a annoncé que la cause serait portée devant le Conseil privé et qu'une motion serait présentée dans ce sens.

En conséquence, la poursuite a été maintenue pour \$3,000. La ville a annoncé que la cause serait portée devant le Conseil privé et qu'une motion serait présentée dans ce sens.

En conséquence, la poursuite a été maintenue pour \$3,000. La ville a annoncé que la cause serait portée devant le Conseil privé et qu'une motion serait présentée dans ce sens.

En conséquence, la poursuite a été maintenue pour \$3,000. La ville a annoncé que la cause serait portée devant le Conseil privé et qu'une motion serait présentée dans ce sens.

En conséquence, la poursuite a été maintenue pour \$3,000. La ville a annoncé que la cause serait portée devant le Conseil privé et qu'une motion serait présentée dans ce sens.

En conséquence, la poursuite a été maintenue pour \$3,000. La ville a annoncé que la cause serait portée devant le Conseil privé et qu'une motion serait présentée dans ce sens.

En conséquence, la poursuite a été maintenue pour \$3,000. La ville a annoncé que la cause serait portée devant le Conseil privé et qu'une motion serait présentée dans ce sens.

En conséquence, la poursuite a été maintenue pour \$3,000. La ville a annoncé que la cause serait portée devant le Conseil privé et qu'une motion serait présentée dans ce sens.

DEUX CONGRES A OTTAWA

L'Association canadienne-française d'Education d'Ontario et l'Association des institutrices bilingues de l'est d'Ontario s'est ouvert ce matin. — Cinq prélats y assistent. — Programme des séances.

Ottawa, 12. (De notre correspondant particulier). — Le double congrès de l'Association canadienne-française d'Education d'Ontario et de l'Association des institutrices bilingues de l'est d'Ontario s'est ouvert aujourd'hui à Ottawa.

Au congrès de l'Association d'Education les délégués sont au nombre de cinq cents environ, venus de toutes les parties de la province.

Mgr Emard, archevêque d'Ottawa,Mgr Béliveau, archevêque de Saint-Boniface,Mgr Prud'homme, évêque de Prince-Albert,Mgr Rouleau, évêque-élu de Valleyfield, assisteront au congrès. Mgr Charlebois, de Keewatin, retenu dans ses missions, s'est excusé.

Mgr Prud'homme représente en outre l'Association catholique francocanadienne de la Saskatchewan, le sénateur Bénéard, M. Adrien Potvin et M. Beaubien, député, l'Association d'Education du Manitoba, M. Victor Morin, la Saint-Jean-Baptiste de Montréal, MM. Blain et Guérin, l'Association catholique de la jeunesse, M. J.-A. Bernier, l'Association catholique des Voyageurs de commerce.

Cet après-midi, au congrès de l'Association d'Education, ouverture officielle par M. le sénateur Belcourt. Réception officielle à Mgr Emard et aux autres dignitaires ecclésiastiques, formation des comités, etc. Ce soir, séance publique (conjointement avec le Congrès des institutrices), discours de MM. Magnan et Rodolphe Lemieux.

Vendredi, messe, séances de travail, puis séance de clôture (conjointement avec les institutrices, cette fois encore), avec discours de M. Aurélien Bélanger et autres.

Au congrès des institutrices, cet après-midi, discours de la présidente, Mlle Béatrice Desloges, rapports, constitution des comités, conférence de M. G.-J. Magnan.

Vendredi, après la grand-messe, conférence sur le patriotisme à l'école primaire par M. l'abbé Adolphe Desrosiers, de Montréal; dans l'après-midi, conférences sur la prochaine école pédagogique bilingue, par le R. P. Marcotte, O.M.I., recteur de l'Université d'Ottawa, et sur les volumes pédagogiques, par M. Aurélien Bélanger, directeur des écoles bilingues d'Ottawa.

Vendredi, après la grand-messe, conférence sur le patriotisme à l'école primaire par M. l'abbé Adolphe Desrosiers, de Montréal; dans l'après-midi, conférences sur la prochaine école pédagogique bilingue, par le R. P. Marcotte, O.M.I., recteur de l'Université d'Ottawa, et sur les volumes pédagogiques, par M. Aurélien Bélanger, directeur des écoles bilingues d'Ottawa.

Vendredi, après la grand-messe, conférence sur le patriotisme à l'école primaire par M. l'abbé Adolphe Desrosiers, de Montréal; dans l'après-midi, conférences sur la prochaine école pédagogique bilingue, par le R. P. Marcotte, O.M.I., recteur de l'Université d'Ottawa, et sur les volumes pédagogiques, par M. Aurélien Bélanger, directeur des écoles bilingues d'Ottawa.

Vendredi, après la grand-messe, conférence sur le patriotisme à l'école primaire par M. l'abbé Adolphe Desrosiers, de Montréal; dans l'après-midi, conférences sur la prochaine école pédagogique bilingue, par le R. P. Marcotte, O.M.I., recteur de l'Université d'Ottawa, et sur les volumes pédagogiques, par M. Aurélien Bélanger, directeur des écoles bilingues d'Ottawa.

Vendredi, après la grand-messe, conférence sur le patriotisme à l'école primaire par M. l'abbé Adolphe Desrosiers, de Montréal; dans l'après-midi, conférences sur la prochaine école pédagogique bilingue, par le R. P. Marcotte, O.M.I., recteur de l'Université d'Ottawa, et sur les volumes pédagogiques, par M. Aurélien Bélanger, directeur des écoles bilingues d'Ottawa.

Vendredi, après la grand-messe, conférence sur le patriotisme à l'école primaire par M. l'abbé Adolphe Desrosiers, de Montréal; dans l'après-midi, conférences sur la prochaine école pédagogique bilingue, par le R. P. Marcotte, O.M.I., recteur de l'Université d'Ottawa, et sur les volumes pédagogiques, par M. Aurélien Bélanger, directeur des écoles bilingues d'Ottawa.

Vendredi, après la grand-messe, conférence sur le patriotisme à l'école primaire par M. l'abbé Adolphe Desrosiers, de Montréal; dans l'après-midi, conférences sur la prochaine école pédagogique bilingue, par le R. P. Marcotte, O.M.I., recteur de l'Université d'Ottawa, et sur les volumes pédagogiques, par M. Aurélien Bélanger, directeur des écoles bilingues d'Ottawa.

Vendredi, après la grand-messe, conférence sur le patriotisme à l'école primaire par M. l'abbé Adolphe Desrosiers, de Montréal; dans l'après-midi, conférences sur la prochaine école pédagogique bilingue, par le R. P. Marcotte, O.M.I., recteur de l'Université d'Ottawa, et sur les volumes pédagogiques, par M. Auréli

A TRAVERS LA PRESSE

La question des maîtres ---En Saskatchewan

Nous avons reproduit déjà l'article où La Liberté de Winnipeg commentait en termes énergiques la fondation prochaine, à Ottawa, d'une Ecole de pédagogie bilingue. Presque le jour même où paraissait l'article de la Liberté, le Patriote de l'Ouest (numéro du 28 mars) traitait à son tour la question, du point de vue de la Saskatchewan.

Comme nous l'avons annoncé brièvement dans notre dernier numéro, l'Université d'Ottawa ouvrira, en septembre prochain, une école de pédagogie bilingue pour la formation des instituteurs et institutrices canadiens-français de l'Ontario. Cette nouvelle offre un intérêt tout particulier pour nous, au lendemain de notre convention des Comités scolaires d'école, où le problème du recrutement et de la formation du personnel enseignant était l'un des articles importants du programme.

La lettre publiée à cette occasion par M. le sénateur Belcourt, président de l'Association canadienne-française d'Education d'Ontario, nous permet de constater jusqu'à quel point nous avons à faire face à la même situation dans les deux provinces.

La nouvelle école a pour objet de parer à l'évidente insuffisance des institutions officielles.

En effet, écrit M. Belcourt, la direction et la plupart des professeurs de ces écoles de formation ne sont pas de notre croyance. L'enseignement est soit-dit neutre. Les manuels de pédagogie mis entre les mains des élèves, contiennent des doctrines philosophiques qui, à notre point de vue, sont pernicieuses. Aussi, les jeunes institutrices ne reçoivent fréquemment ces écoles sans que leurs convictions morales et religieuses risquent de s'affaiblir considérablement.

C'est pourquoi, justement alarmée des désastreuses influences que ces écoles de formation pédagogique exercent sur les instituteurs auxquels seront confiés nos enfants, d'un autre côté, convaincue que ces écoles ne sont pas organisées de façon à préparer ceux qui les fréquentent à donner un véritable enseignement bilingue, l'Association, après avoir épuisé les moyens de faire opérer dans ces écoles les réformes nécessaires, a dû recourir ailleurs, afin d'éviter les obstacles très sérieux qu'elles mettent à l'avancement intellectuel et à l'éducation bilingue religieuse de nos enfants.

Déjà, en janvier dernier, M. le sénateur Belcourt dénonçait l'incompétence des écoles pédagogiques officielles à former un personnel enseignant bilingue.

Une étude minutieuse de l'organisation des programmes et de la direction de ces écoles, disait-il, nous permet d'affirmer qu'elles manquent totalement leur but : elles forment des institutrices qui, à moins qu'elles ne s'y préparent par des études personnelles, sont incapables d'enseigner selon les méthodes bilingues préconisées par la science pédagogique. De leur propre aveu, les institutrices formées dans ces institutions ne peuvent donner l'enseignement que selon les méthodes absurdes du Règlement XVII. Il en résulte généralement que, sans le savoir, les institutrices ainsi formées changent totalement la physionomie de nos écoles bilingues, en font des écoles purement anglaises, où le français est relégué à la dernière place, quand il n'est pas totalement négligé. La conséquence est que le développement intellectuel des enfants canadiens-français est très gravement compromis.

Ceux qui ont entendu M. Raymond Denis traiter le même sujet à Prince-Albert, se rappellent qu'il a dénoncé une situation analogue dans la Saskatchewan. Voici ce qu'il disait dans son rapport de l'Association interprovinciale :

"Nous n'avons que deux écoles normales, l'une à Regina et l'autre à Saskatoon. Les professeurs sont tous protestants, et quelle que soit leur bonne volonté, il est impossible que de temps à autre, ils ne développent pas des théories qui sont loin d'être en accord avec la doctrine de l'Eglise catholique. En plus, ces écoles sont ouvertes à tous, garçons et filles; toutes les nationalités, tous les âges, toutes les religions s'y croisent et je puis dire que beaucoup de nos familles canadiennes hésitent à envoyer leurs jeunes filles courir pour les envoyer suales, sans surveillance dans un pareil milieu, et l'on comprend les souffrances morales que doivent endurer nos religieuses qui, pour obtenir leurs diplômes, doivent passer huit mois de leur temps dans une atmosphère qui ne rappelle que de très loin l'atmosphère du couvent."

Parlant de la possibilité d'établir un cours d'Ecole Normale pour jeunes filles au couvent de Gravelbourg, M. Denis ajoutait :

"Cette Ecole Normale aurait le grand avantage de nous donner un personnel absolument compétent pour enseigner dans nos écoles, tandis que les institutrices qui sortent de nos Ecoles Normales actuelles ne savent pas enseigner l'anglais à des petits Canadiens parce qu'elles n'y ont pas été préparées et savent encore moins enseigner le français, parce qu'on ne leur a pas montré."

Dans la Saskatchewan comme dans l'Ontario, tout le monde se rend bien compte que le recrutement et la formation d'instituteurs et d'institutrices bilingues est le grand problème par excellence. A quoi nous servirait-il de posséder le droit légal d'enseigner un peu de français à nos enfants, si le personnel compétent fait défaut pour assurer cet enseignement ?

Aux mêmes maux les mêmes remèdes. Nos frères de l'Ontario nous donnent l'exemple. Leur magnifique initiative est sans doute d'une réalisation plus difficile dans cette province, où nous n'avons pas à notre disposition une université canadienne-française; mais si le gouvernement est bien disposé à notre égard, comme il l'assure, certains obstacles peuvent aisément disparaître. En tout cas, c'est une question que discutera volontiers avec lui le nouveau comité d'éducation de P. A. C. F. C.

FAITS DIVERS

NOYES PRES DE RICHFORD

M. Théodore Oiselle, 59 ans, et sa fille Marie-Louise, âgée de 25 ans, de Berkshire, se sont noyés dimanche près de Richford, Vermont. Ils revenaient de la gare de Richford conquérir une amie de la jeune fille, par une route inondée. On suppose qu'à un endroit plus dangereux la voiture a versé dans le fossé et que les occupants de la voiture se sont ainsi noyés. Les cadavres n'ont été retrouvés qu'hier midi.

A LA PRISON

Le juge Cusson a condamné hier Rosario Simard, accusé d'avoir volé un thermomètre de radiateur d'automobile, à un mois de prison. L'arrestation avait été faite par les détectives Gursky, Laroche et Lapointe.

SOIERIES RETROUVEES

Les sergents détectives Brooks et Tourville ont tant fait hier qu'ils ont retrouvé une partie des soieries volées il y a quelques jours chez Benjamin Sobie, 170, rue Ste-Catherine, section ouest. Nathan Goldberg, 23 ans, 587, rue Saint-Laurent a été coffré comme receleur desdites marchandises. Goldberg est ce qu'on appelle un "ticket of leave". En plus il a été récemment pincé comme il modulait dans un garage, le pathétique air de "miserable", de "Il Trovatore" avec des instruments qui avaient été volés. Le juge a exigé un cautionnement de \$1,500.

IL TOMBE FOUDROYE

Lorenzo Plante, 23 ans, de Valleyfield, a été électrocuté, hier soir, dans une écurie et a été tué instantanément. Une heure auparavant, il y avait eu un commencement d'incendie, et la victime y était allée pour se rendre compte des dommages. Comme un commutateur pendait le long d'une poutre, Plante l'a pris pour le remplacer et est tombé foudroyé.

RHUMES GRIPPE

Fortifiez l'organisme contre rhumes, grippe et influenza en prenant les

Bromo Quinine

qui détruisent les germes, agissent comme laxatif tonique et maintiennent l'organisme en état de résister aux attaques des rhumes, de la grippe et de l'influenza.

Assurez-vous que l'on vous donne

BROMO

Le produit authentique porte cette signature

E. W. Brown

Prix 30c.

Fabriqué au Canada

FAUT-IL SEMER, CLAIR OU EPAIS

NOTES DES FERMES EXPERIMENTALES.

Une des phases les plus intéressantes et les plus utiles des travaux des stations de démonstration est la comparaison entre les semis épais et les semis clairs de mil et de trèfle. Lorsque nous examinons les fermes de chaque comté ou se trouve une station de démonstration, nous constatons que la plupart des cultivateurs ne sèment pas une quantité suffisante de graine pour obtenir les meilleurs résultats. Pour démontrer l'avantage qu'il y a à semer épais, spécialement dans le cas du trèfle, l'étendue consacrée au foin sur cette station est divisée en deux parties dont l'une est enssemencée de 2 à 4 livres de trèfle et 8 à 10 livres de mil, ce qui est la quantité employée par la plupart des cultivateurs du voisinage, et l'autre reçoit un mélange de trèfle et de mil d'environ 20 livres à l'acre. Dans chaque cas les semis épais ont donné la plus forte récolte de foin. La différence est si frappante que les cultivateurs passant près de la station peuvent voir, à un pied près, la ligne de division entre les deux champs. Sur plusieurs stations également le trèfle poussant sur les étendues qui ont reçu une faible quantité de graine a été détruit par l'hiver, tandis que sur les étendues qui ont reçu des semis épais, les racines étaient bien protégées et le trèfle a bien résisté aux hivers les plus rigoureux ainsi qu'aux gelées de printemps. Certains régisseurs disent que les étendues recevant une forte quantité de graine produisent une récolte d'un quart à un tiers plus considérable et que les chances d'obtenir une deuxième coupe de foin ou de graine la même saison sont de beaucoup accrues.

Sur un sol argilo-sableux ou sablo-argileux semez huit livres de trèfle rouge commun, deux livres de trèfle d'Alsike et dix livres de mil par acre. Dans certains cas il est à recommander d'ajouter deux livres de luzerne.

Sur les argiles lourdes, qui sont parfois humides, ou sur les sols sableux, acides et légers, semez huit livres de trèfle d'Alsike, deux livres de trèfle rouge et dix livres de mil à l'acre.

Sur terre franche noire, ou sur sol tourbeux, semez huit livres de trèfle d'Alsike, deux livres de trèfle rouge, huit livres de mil et deux livres d'agrostide à l'acre. Comme plante-abri, sur sol tourbeux, semez toujours de l'orge.

(Communiqué)

Fous qui s'évadent

Poughkeepsie, N.-Y., 12 (S.P.C.) — Quatre fous criminels se sont échappés hier de l'hôpital Matteawan et n'ont été repris qu'après une chasse mouvementée. L'un des fous avait un revolver chargé auquel il a pu terroriser ses gardiens sans défense et sortir. Les insensés se

DEVINT SI FAIBLE QU'ELLE S'EVANOUISSAIT

Une dame de Toronto dit qu'elle s'évanouissait par suite de maux d'estomac et donne à Tanlac tout le crédit de son rétablissement.

"Je ne crois pas que, si je n'avais pris le traitement Tanlac quand je l'ai fait, je serais vivante aujourd'hui pour parler de mon rétablissement. J'en éprouve tant de reconnaissance que, si je le pouvais, j'irais de maison en maison pour parler avec tout le monde de ce merveilleux remède." Telle est la déclaration reconnaissante faite l'autre jour par Mme Josephine Brathwaite, 13, rue Bright, Toronto, Ont.

"Il y a sept ans, ma santé commençait à décliner, et quand je songe que si j'avais pu alors avoir Tanlac, toutes les souffrances innombrables que j'aurais pu m'éviter. Tout ce que j'étais mangée était du bouillon et du pain rôti. Les gaz et douleurs dans l'estomac, après chaque repas, me rendaient presque folle, et je pouvais des crises de douleur. Je devins aussi maigre qu'un chicot et parfois je devenais si faible et si étourdie que je m'évanouissais."

Mais depuis que j'ai pris Tanlac, je jouis d'une santé splendide. Mon appétit est merveilleux. Je n'ai plus aucune trace de mes anciens maux, et j'ai engraisé de dix-sept livres. Tanlac a été pour moi un bienfait inexprimable, et j'en parlerai toujours avec louange."

Tanlac se vend chez tous les bons pharmaciens. N'acceptez pas de succédané.

Il s'est vendu plus de 35 millions de bouteilles.

sont amusés à faire des peurs bleues à de paisibles bourgeois en sorte que nombre de citoyens se sont assemblés et les ont poursuivis. Les deux plus dangereux se sont rendus en voyant les uniformes de soldats et les deux autres ont été abattus à coup de fusil chargés de plomb à canard. Les blessures ne se localisent qu'aux jambes et sont insignifiantes.

IL Y A DIX ANS

Admission d'un député libéral. — M. Nesbitt, député d'Oxford-nord, dit que la masse du peuple ne veut d'aucune loi navale.

Le cadeau n'a plus de valeur. — On prétend en Angleterre que si la contribution navale n'est pas votée unanimement par le parlement canadien, elle ne créera aucune impression en Allemagne.

L'Albanie indépendante. — Il est question du prince Guillaume de Suède pour occuper le trône du nouvel Etat.

Les parages. — La ville doit envoyer pendant la saison plusieurs espèces de blocs artificiels.

CONFIEZ-NOUS VOS IMPRIMES



Travaux de toutes sortes : VOLUMES, CATALOGUES, REVUES, BROCHURES, PROGRAMMES, MENUS, etc. Spécialité : CIRCULAIRES BILINGUES, format du Devoir.

L'IMPRIMERIE POPULAIRE

43, rue St-Vincent - MONTREAL

MAIN 7450

ARMISTICE BRAND

KIPPER SNACKS (Filets de Harengs)

Il y a sur le marché, plusieurs marques de Kipper Snacks (filets de harengs) mais il n'y en a pas comme la marque "Armistice"

Les KIPPER SNACKS ARMISTICE

sont de qualité supérieure et plus fiable, et ont meilleur goût.

Essayez-en une boîte---Vous serez convaincu

10c la boîte. Chez la plupart des Epiciers.



Un membre de la famille "Armistice"

FOOD PRODUCTS

TARIF DES PETITES AFFICHES

DEMANDE D'EMPLOI : — Jusqu'à 25 mots, 10 sous, et 1 sou par mot supplémentaire.

DEMANDES D'ELEVES : — Jusqu'à 25 mots, 20 sous, et 1 sou par mot supplémentaire.

TOUTES LES AUTRES DEMANDES : — Jusqu'à 25 mots, 20 sous, 1 sou par mot supplémentaire.

CHAMBRES A LOUER : — 15 sous jusqu'à 20 mots, 1 sou par mot supplémentaire.

TRAVAIL : — Jusqu'à 20 mots, 20 sous, 1 sou par mot supplémentaire.

PERDU : — Jusqu'à 20 mots, 10 sous, 1 sou par mot supplémentaire.

MAISONS, MAGASINS, ETC. A LOUER : — Jusqu'à 20 mots, 25 sous, 1 sou par mot supplémentaire.

A VENDRE : — Jusqu'à 20 mots, 20 sous, 1 sou par mot supplémentaire.

CARTES PROFESSIONNELLES, tarif sur demande.

AVIS LEGAUX : — 15 sous la ligne égale.

NAISSANCES, DECES, MARIAGES : — 44 sous par insertion.

REMERCIEMENTS : — 10 sous.

CARNET MONTAIGN, NOTES PERSONNELLES, ETC. : — 10 sous par insertion.

Jeune homme, 36 ans, désire correspondre, comptable, ayant bonne position d'affaires et sociale. Paquin, P. O. Box 46, Station F., New York City.

COLLEGE DE BARBIERS

Voulez-vous occuper une excellente position, avec le plus haut salaire payé? Quelques semaines d'apprentissage suffisent. Système moderne. Position assurée, pourcentage payé en apprenant. S'adresser Moir Barber College, 62, St-Laurent.

AUTOMOBILES

CHASSEURS MECANICIENS demandés. Suivez la cours, jour ou soir. Licence gratuite, position assurée. Cours privés pour garage. S'ad. Colombe, 700, Demontigny, est. Tél. Est 4544.

LOGEMENT DE LUXE

AVE. HOTEL-DE-VILLE, 838, (angle Roy). — Deuxième étage, sept pièces éclairées, chauffées, eau chaude à l'année, garnitures électriques, stores de fenêtres; très moderne. Convient à un professionnel. S'adresser 103, Roy est.

MAISON A LOUER

Avenue Outremont, un deuxième étage, huit pièces éclairées fini moderne avec garage. Belle résidence pour un homme de profession. Tél. St-Louis, 5090v.

A VENDRE

Oufs pour incubation de très belles volailles d'excellentes pousses Rhode Island Rouge C. S. par 15 œufs, prix \$2.00, \$3.50 suivant la qualité; au cent \$9.00. Haut pourcentage de fertilité garanti. La Ferme Avicole Moderne, Ste-Madeleine, Co. St-Hyacinthe.

On demande à acheter

On demande à acheter un commerce établi dans Montréal à de bonnes conditions. Commerce de tabac avec chaises de barbière de préférence. Ecrire à casier 30, Le Devoir.

Cour de circuit

Canada Province de Québec du district de Montréal

LES SYNDICS DE LA PAROISSE DE NOTRE-DAME-DU-PERPETUEL-SECOURS, corporation d'abord constituée, ayant son siège d'affaires dans la cité et district de Montréal.

Demandeurs, contre LEONARD RODRIGUE, autrefois des cité et district de Montréal, maintenant de lieux inconnus.

Il est ordonné au défendeur de comparaître dans le mois.

Montréal, 6 avril 1923.

(Par ordre) L.-N. CHARRON, Député-greffier de ladite Cour.

Cour de circuit

Canada Province de Québec du district de Montréal

LES SYNDICS DE LA PAROISSE DE NOTRE-DAME-DU-PERPETUEL-SECOURS, corporation d'abord constituée, ayant son siège d'affaires dans la cité et district de Montréal.

Demandeurs, contre ALEXANDRE PANA, autrefois des cité et district de Montréal, maintenant de lieux inconnus.

Il est ordonné au défendeur de comparaître dans le mois.

Montréal, 6 avril 1923.

(Par ordre) L.-N. CHARRON, Député-greffier de ladite Cour.

Cour de circuit

Canada Province de Québec du district de Montréal

LES SYNDICS DE LA PAROISSE DE NOTRE-DAME-DU-PERPETUEL-SECOURS, corporation d'abord constituée, ayant son siège d'affaires dans la cité et district de Montréal.

Demandeurs, contre EDMOND TREMBLAY, autrefois des cité et district de Montréal, maintenant de lieux inconnus.

Il est ordonné au défendeur de comparaître dans le mois.

Montréal, 6 avril 1923.

(Par ordre) L.-N. CHARRON, Député-greffier de ladite Cour.

Cour de circuit

Canada Province de Québec du district de Montréal

LES SYNDICS DE LA PAROISSE DE NOTRE-DAME-DU-PERPETUEL-SECOURS, corporation d'abord constituée, ayant son siège d'affaires dans la cité et district de Montréal.

Demandeurs, contre OVILA LAPLANTY, autrefois des cité et district de Montréal, maintenant de lieux inconnus.

Il est ordonné au défendeur de comparaître dans le mois.

Montréal, 6 avril 1923.

(Par ordre) L.-N. CHARRON, Député-greffier de ladite Cour.

ARGENT A PRETER

Argent à prêter sur automobiles pour un mois ou plus. Ecrire à casier 30, Le Devoir, Montréal.

PRETS SUR HYPOTHEQUES

A. JETTE & CIE, 55, rue Notre-Dame Ouest, Edifice Duluth, chambre 22. Courtiers en immeubles, experts en propriétés, prêts sur première et deuxième hypothèques; achats d'hypothèques et balance de prix de ventes.

OIEFS ET VOLAILLES

Bargains exceptionnels cette semaine : 3 poules et un cochet Leghorn blanc du commencement de mai, \$15.00.—Pondroit cet hiver. — Six poules Campine dorées, \$12.00.—Six poules de choix et un coq lay-mouth Perdre, extra beau, \$15.00.—Deux poules d'un an et le cochet de l'année, rouges R. Island, \$10.00.—Beaux coquets Rouges Rhode-Island, \$12.00.—Bière et blanc, Origination Faive-Anconas, Campine, Leghorn blanc et brun.—Six poules Espagnoles Flou blanches, \$10.00.—Pur sang ou Musc. — Quantité de poules Minorque noir, avec coquets, cinq poules et le cochet, \$10.00.—Valeurs du double—Canards Muscovy blancs, bleus et foncés à \$15.00, le trio canard absolument must.—Le plus gros canard canadien, 10 belles poules Wyandotte blanches, \$15.00.—Poules et coquets, \$12.00.—Carnets postaux en couleurs naturelles, 10 sous pièce, collection de 12, \$1.00.—Brochure illustrée de 20 gravures, \$1.00.—Carnet de 100 lettres plus avantageusement connus au pays, \$1.00 par poste. Ecrivez vos besoins et incluez toujours timbres pour réponse vite et assurée.—La Ferme Avicole Yamaoka, Saint-Hyacinthe, Que.

ANNONCES MUNICIPALES

DEMANDE A été faite à la CITE DE MONTREAL par René Bauset, No 320, 31ème avenue, pour permission d'ériger un garage public sur le lot numéro cadastriel 122 subdivision No 720 du quartier Rosemont, 31ème avenue, entre la rue Masson et la rue St-Jérôme.

Toute opposition à cette demande devrait être communiquée dans les dix jours à :

RENE BAUSET, Greffier de la Cité.

Montréal, 10 avril 1923.

AVIS

DEMANDE A été faite à la CITE DE MONTREAL par René Bauset, No 320, 31ème avenue, pour permission d'ériger un garage public sur le lot numéro cadastriel 122 subdivision No 720 du quartier Rosemont, 31ème avenue, entre la rue Masson et la rue St-Jérôme.

Toute opposition à cette demande devrait être communiquée dans les dix jours à :

RENE BAUSET, Greffier de la Cité.

Montréal, 10 avril 1923.

AVIS

DEMANDE A été faite à la CITE DE MONTREAL par René Bauset, No 320, 31ème avenue, pour permission d'ériger un garage public sur le lot numéro cadastriel 122 subdivision No 720 du quartier Rosemont, 31ème avenue, entre la rue Masson et la rue St-Jérôme.

Toute opposition à cette demande devrait être communiquée dans les dix jours à :

RENE BAUSET, Greffier de la Cité.

Montréal, 10 avril 1923.

AVIS

DEMANDE A été faite à la CITE DE MONTREAL par René Bauset, No 320, 31ème avenue, pour permission d'ériger un garage public sur le lot numéro cadastriel 122 subdivision No 720 du quartier Rosemont, 31ème avenue, entre la rue Masson et la rue St-Jérôme.

Toute opposition à cette demande devrait être communiquée dans les dix jours à :

RENE BAUSET, Greffier de la Cité.

Montréal, 10 avril 1923.

AVIS

DEMANDE A été faite à la CITE DE MONTREAL par René Bauset, No 320, 31ème avenue, pour permission d'ériger un garage public sur le lot numéro cadastriel 122 subdivision No 720 du quartier Rosemont, 31ème avenue, entre la rue Masson et la rue St-Jérôme.

Toute opposition à cette demande devrait être communiquée dans les dix jours à :

RENE BAUSET, Greffier de la Cité.

Montréal, 10 avril 1923.

AVIS

DEMANDE A été faite à la CITE DE MONTREAL par René Bauset, No 320, 31ème avenue, pour permission d'ériger un garage public sur le lot numéro cadastriel 122 subdivision No 720 du quartier Rosemont, 31ème avenue, entre la rue Masson et la rue St-Jérôme.

Toute opposition à cette demande devrait être communiquée dans les dix jours à :

RENE BAUSET, Greffier de la Cité.

Montréal, 10 avril 1923.

AVIS

DEMANDE A été faite à la CITE DE MONTREAL par René Bauset, No 320, 31ème avenue, pour permission d'ériger un garage public sur le lot numéro cadastriel 122 subdivision No 720 du quartier Rosemont, 31ème avenue, entre la rue Masson et la rue St-Jérôme.

Toute opposition à cette demande devrait être communiquée dans les dix jours à :

RENE BAUSET, Greffier de la Cité.

Montréal, 10 avril 1923.

AVIS

DEMANDE A été faite à la CITE DE MONTREAL par René Bauset, No 320, 31ème avenue, pour permission d'ériger un garage public sur le lot numéro cadastriel 122 subdivision No 720 du quartier Rosemont, 31ème avenue, entre la rue Masson et la rue St-Jérôme.

Toute opposition à cette demande devrait être communiquée dans les dix jours à :

RENE BAUSET, Greffier de la Cité.

Montréal, 10 avril 1923.

AVIS

DEMANDE A été faite à la CITE DE MONTREAL par René Bauset, No 320, 31ème avenue, pour permission d'ériger un garage public sur le lot numéro cadastriel 122 subdivision No 720 du quartier Rosemont, 31ème avenue, entre la rue Masson et la rue St-Jérôme.

Toute opposition à cette demande devrait être communiquée dans les dix jours à :

RENE BAUSET, Greffier de la Cité.

Montréal, 10 avril 1923.

AVIS

DEMANDE A été faite à la CITE DE MONTREAL par René Bauset, No 320, 31ème avenue, pour permission d'ériger un garage public sur le lot numéro cadastriel 122 subdivision No 720 du quartier Rosemont, 31ème avenue, entre la rue Masson et la rue St-Jérôme.

Toute opposition à cette demande devrait être communiquée dans les dix jours à :

RENE BAUSET, Greffier de la Cité.

Montréal, 10 avril 1923.

CHÔSES MUNICIPALES

L'ENLÈVEMENT DES DÉCHETS

LES FRAIS DE CE SERVICE AUGMENTENT DE PRES DE \$100,000 EN 1922, FAUTE DE MOYENS RAPIDES DE DISPOSER DES VIDANGES. — LE RAPPORT DE M. J.-E. NANTÉL.

Les commissaires ont constaté avec regret que l'enlèvement des déchets obère de plus en plus les finances de la ville, et que les dépouilles se font rares ou se trouvent à des distances de plus en plus éloignées. La nécessité urgente d'ériger des incinérateurs leur saute aux yeux, puisqu'il en résulterait une économie considérable de temps et d'argent.

Ils en sont venus à ces conclusions, à la lecture du rapport de M. J.-E. Nanté, surintendant de l'incinération, qui leur a été remis hier. Le rapport indique qu'en 1922, le service municipal de l'enlèvement des déchets a coûté \$603,303; il avait coûté \$510,338 en 1921, soit une augmentation de \$92,965. Le montant payé en salaires et en gages s'est élevé seul à \$470,615 contre \$322,688 pour défrayer l'administration. Le service compte 336 employés, dont 220 vidangeurs.

L'enlèvement des déchets poursuit le rapport, a été plus onéreux non seulement à cause de l'éloignement des dépouilles, mais aussi par suite d'un volume plus considérable de rebuts. Ce volume, il va de soi, grossit au fur et à mesure que la population de Montréal s'accroît. En 1893 la ville enlevait 78,067 tonnes de déchets. Mais l'an dernier les vidangeurs ont recueilli 260,906 tonnes, soit une augmentation égale à 234 pour cent.

M. Nanté fait un relevé minutieux de l'enlèvement effectué l'année dernière. D'abord il a été enlevé 13,766 tonnes de plus qu'en 1921. On a enlevé par mois, en moyenne, 21,742 tonnes contre 20,527 l'année précédente et par jour, 841 tonnes. Les vidangeurs employés à l'enlèvement des déchets ont été de 219 par jour, cependant que leur nombre maximum s'est élevé à 274 durant le mois d'avril et leur nombre minimum à 180 durant le mois d'août.

Encore que M. Nanté estime à peu près impossible de déterminer exactement le volume respectif des différentes sortes de déchets, il a constaté 60 p. 100 de matières combustibles, ordures ménagères et articles de rebuts, et 40 p. 100 de matières solides, cendres, débris de verre, etc. Les 60 p. 100 correspondent à 156,543 tonnes de matières combustibles et les 40 à 104,362 tonnes de matières solides, incombustibles.

Mais où donc ces déchets ont-ils été déposés? M. Nanté montre que 63,000 tonnes ont été transportées au pied de la rue Ash, 7,000 dans la rue Western, proche l'avenue Clifton; 6,000 dans une carrière de la rue Ponsard, proche l'hôpital

des incurables, 10,000 dans le parc Maisonneuve et 25,000 dans la carrière Poupard, entre les rues Nicolet et Bourbonnière, soit en tout 261,000 tonnes de déchets. Mais le montant total serait porté à 300,000 tonnes en évaluant à 75 tonnes les déchets charroyés, chaque jour, par les citoyens eux-mêmes.

L'efficacité du service d'inspection des rues, conclut M. Nanté, a été remarquable en 1922. Les rues, ajoute-t-il, sont entretenues en aussi bon état que possible, l'enlèvement des déchets s'est accompli avec plus de facilité et les citoyens ont formulé beaucoup moins de plaintes.

Onze inspecteurs sont chargés de ce travail. Ils observent non seulement l'état de propreté dans lequel les rues sont tenues, mais encore ils mettent en force le règlement municipal obligeant les citoyens à séparer les cendres, à ficeler les chiffons et à se procurer des réceptacles convenables.

M. MCKENZIE NOMMÉ JUGE

LE PROCUREUR GENERAL DU CANADA EST NOMMÉ A LA COUR SUPRÊME DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE.

Ottawa, 12. (S.P.A.) — M. D.-D. McKenzie, procureur général du Canada, a été nommé juge pûné de la Cour suprême de la Nouvelle-Écosse. Cette nomination prouve et annonce fréquemment en ces derniers mois, c'est une carrière de dix-neuf ans comme membre de la Chambre des Communes. Élu en 1904, M. McKenzie a été réélu aux élections générales de 1908, de 1911, de 1917 et de 1921. A la mort de sir Wilfrid Laurier en 1919, M. McKenzie a été choisi chef du parti libéral dans l'opposition et l'est resté jusqu'après la session extraordinaire de cette année-là alors que la direction du parti a été assumée par M. W.-L. Mackenzie King, le premier ministre actuel.

L'élevation de M. D.-D. McKenzie député de Cape Breton, Nord-Victoria à la magistrature en Nouvelle-Écosse, enlève au parlement l'une de ses figures les mieux connues. En effet M. McKenzie appartient à l'école libérale de Laurier dont il fut en Chambre le lieutenant dans le ministère comme dans l'opposition. Il a débuté à la législature provinciale de la Nouvelle-Écosse en 1900. En 1904 il entra dans l'arène fédérale en se faisant élire député du Cap Breton qui le réélut à chaque élection depuis.

Université de Montréal

CONFÉRENCE SUR DANTE PAR L'ABBÉ HENRI JASMIN.

Ce soir, à 8 heures, 15 l'abbé Henri Jasmin, professeur de langues vivantes à l'Université de Montréal, fera une conférence à l'édifice central de l'université, 185, rue Saint-Denis, sur la vie et les écrits de Dante. La conférence

FEMMES D'ÂGE MOYEN

Soulagées de Nervosité et autres Affections Déprimantes par le Composé Végétal de Lydia E. Pinkham.

Brooklyn, N.Y. — "J'ai déjà pris le Composé Végétal de Lydia E. Pinkham, il y a quatre ans, et je le prends maintenant pour le retour de l'âge et autres maux, avec succès. Vous pouvez utiliser ma lettre comme témoignage, car c'est la vérité. J'ai pris le Composé Végétal. Il a calmé mes nerfs, je dors bien la nuit, et j'ai meilleur appétit. Je l'ai déjà recommandé à toutes mes amies et parentes." — Mme Englemann, 2032 Palmetto St., Ridgewood, Brooklyn, N.Y.

La femme qui souffre de maux nerveux, causant l'insomnie, les maux de tête, l'hystérie, les "épouilles noires", trouvera dans le Composé Végétal de Lydia E. Pinkham, un remède splendide. La femme d'âge moyen, qui traverse cette période dangereuse, peut compter sur ce remède pour soulager les maux propres à cette période. Rappelez-vous que le Composé Végétal de Lydia E. Pinkham rend service aux femmes depuis près de cinquante ans et des milliers de femmes louangent son efficacité, comme le fait Madame Englemann. Vous devriez en faire un bon essai maintenant.

traitera plus spécialement de la "Vie nouvelle", du "Banquet", de la "Langue vulgaire", de la "Monarchie" et de la "Divine Comédie".

L'étude qui sera faite de ces différentes oeuvres permettra aux auditeurs de se faire une idée plus nette et plus complète de l'influence sans cesse grandissante qu'a exercée l'immortel auteur de la Divine Comédie depuis au delà de six siècles dans sa patrie et dans le monde entier.

Pour aider ceux qui ont l'intention de lire la Divine Comédie, soit dans la langue originale, soit dans une traduction, le conférencier se propose de donner des notions générales et indispensables, afin que cette lecture devienne vraiment plus facile et plus fructueuse. L'entrée est libre.

DÉPLACEMENT D'UN ÉDIFICE

IL S'AGIT DE L'IMMEUBLE "BELL'S GALLERIES" QUE L'ON A TRANSPORTÉ SUR UNE DISTANCE DE 56 PIEDS HIER APRÈS-MIDI.

L'édifice "Bell's Galleries" a été déplacé hier d'une distance de cinquante-six pieds par quatre chevaux. Cet édifice a successivement appartenu à William Saint-Pierre, tailleur; à lord Atholstan, à la "Bell's Galleries" Company puis à Henry Morgan. Ce dernier entend en faire une annexe à son magasin, avec entrées sur l'avenue Union. Cet immeuble a six étages de hauteur et pèse au bas mot cinq mille tonnes, et mesure quarante pieds par quatre-vingt dix de superficie.

L'opération a duré deux heures et quinze minutes. On comprendra que les quatre chevaux n'ont pu trainer directement cinq mille tonnes. Ils tiraient le câble d'un système de tractions à poulies composé de trente-deux de ces dernières ce qui multipliait de cent soixante et quinze fois la force de chaque cheval. Naturellement les chevaux ont dû dérouler une longueur de câbles invraisemblable, car les lois de physique décrètent que ce qu'on gagne en force on le perd en vitesse.

Concert Calvé

AU PROFIT DES INCURABLES AU ST-DENIS CE SOIR.

Le programme suivant sera donné par la grande cantatrice, madame Emma Calvé, à son récital ici, au théâtre St-Denis, ce soir au profit de l'hôpital des incurables:

1. Casta Diva, Bellini; Aria de Cleopatra, Handel; In questa tomba oscura, Beethoven.
2. My native land and cradle song, Gretcheninoff; La Captive, Berlioz; Plaisir d'amour, Martini.
3. Arabesque, Debussy; Danse Espagnole, Granados; Séguirilla, Albeniz.
4. Nocturne, César Franck; La



Douleur Rhumatismale

--moins chaque année

Sloan est en train de relâcher parmi les choses du passé les souffrances si répandues du rhumatisme.

Des millions de gens peuvent attester le soulagement délicieux qu'il procure. Dès que vous ressentez le premier élan rhumatismal, appliquez Sloan. Sa chaleur forte et pénétrante procure un apaisement instantané. Avant que vous ne vous en rendiez compte, la douleur aura disparu.

Faites-en l'essai. Vous trouverez plus d'une occasion chaque jour de faire usage de Sloan.

Fabrique au Canada.

Le Liniment de Sloan -- tue la douleur. Contre rhumatisme, meurtrissures, foulures, rhumes de poitrine.

Hôtel Place Viger

DINER-SAUTERIE. Tous les samedis soir ORCHESTRE SPÉCIAL. Un dollar et cinquante centimes. Pour réserver sa table: Main 3728.



Au séminaire de Sainte-Thérèse

Selon les privilèges accordés à ses fondateurs et bienfaiteurs insignes, mardi 17 avril à 10h, dans la chapelle de cette institution, un service solennel sera chanté pour le repos de l'âme de M. l'abbé Joseph Aubin, ancien curé de Sainte-Rose.

Parents, amis et anciens élèves sont priés d'y assister.

Madame Emma Calvé

Madame Emma Calvé

Madame Emma Calvé

Madame Emma Calvé

Madame Emma Calvé

Madame Emma Calvé

Madame Emma Calvé

Madame Emma Calvé

Madame Emma Calvé

Madame Emma Calvé

Madame Emma Calvé

Madame Emma Calvé

Madame Emma Calvé

Madame Emma Calvé

Madame Emma Calvé

Madame Emma Calvé

Madame Emma Calvé

Madame Emma Calvé

Madame Emma Calvé

Madame Emma Calvé

Madame Emma Calvé

Madame Emma Calvé

Madame Emma Calvé

Madame Emma Calvé

Madame Emma Calvé

Madame Emma Calvé

Madame Emma Calvé

Madame Emma Calvé

Madame Emma Calvé

Madame Emma Calvé

Madame Emma Calvé

Madame Emma Calvé

Madame Emma Calvé

Madame Emma Calvé

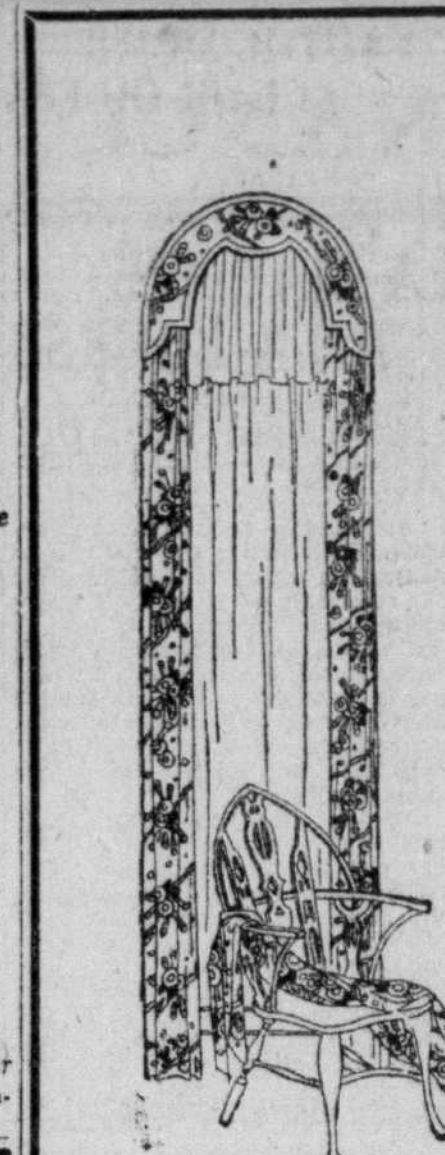
Madame Emma Calvé

Madame Emma Calvé

Madame Emma Calvé

Madame Emma Calvé

Madame Emma Calvé



Quelque chose à savoir à propos de nos CRETONNES

Si vous pouvez employer 30 verges de cretonne, vous pouvez avoir un dessin qui vous sera exclusif à Montréal. Et vous pourrez choisir entre 200 dessins, tous nouveaux.

Si vous désirez de la cretonne anglaise ou américaine à 50 sous, nous avons un choix de cinquante dessins, et à 75 sous, une centaine de dessins, et à 1.00, 25 des sins.

Les cretonnes anglaises ont 31 pouces de largeur et les cretonnes américaines ont 36 pouces de largeur.

Les prix ont diminué d'une cinquantaine de sous par verge depuis l'an dernier.

— Au quatrième



Les gaz de l'estomac sont dangereux

Recommande l'usage quotidien de la magnésie pour vaincre la maladie causée par les aliments en fermentation et les acides non digérés.

Les gaz et les vents d'estomac accompagnés par cette sensation de lourdeur et de gonflement après les repas sont une preuve quasi certaine de la présence d'un excès d'acide hydrochlorique dans l'estomac donnant lieu à ce qu'on appelle: "indigestion par l'acide". Les estomacs acides sont un danger parce que trop d'acide irrite les parois délicates de l'estomac amenant souvent la gastrite accompagnée d'ulcères d'estomac sérieux. Les aliments fermentés et sucrés causent les gaz exaspérants qui aggrandissent l'estomac et embarrassent le fonctionnement normal des organes internes vitaux, affectant souvent le cœur.

C'est la pire des folies de négliger un état d'une telle gravité ou de se soigner avec les moyens ordinaires pour la digestion qui ne produisent aucun résultat neutralisant sur les acides de l'estomac. Au lieu de cela procurez-vous chez n'importe quel pharmacien quelques onces de "Magnésie bleue" et prenez-en une cuillerée à thé dans le quart d'un verre d'eau aussitôt après les repas. Ceci chassera les gaz, les vents et les gonflements du corps, et adoucira l'estomac, neutralisera l'excès d'acides et empêchera leur formation, et il n'y a aucune amertume ni douleur la digestion sera facile, et la meilleure formule de magnésie à appliquer à l'estomac. Elle est employée par des milliers de personnes qui souffrent de leur repas sans plus de crainte d'indigestion.



TOILET LAUNDRIES Limited. Uptown 7640. 425, RUE RICHMOND. "Le mieux c'est d'essayer"

Cour de circuit

Canada Province de Québec du district de Montréal

LES SYNDICS DE LA PAROISSE DE NOTRE-DAME-DU-PERPETUEL-SECOURS, corporation dûment constituée, ayant son siège d'affaires dans les cités et district de Montréal, Demandeurs, contre MEDERIC CHOLETTE, autrefois des cités et district de Montréal, maintenant de lieux inconnus. Défendeur. Il est ordonné au défendeur de comparaître dans le mois. (Par ordre) L.-N. CHARRON, Député-greffier de ladite Cour.

Cour de circuit

Canada Province de Québec du district de Montréal

LES SYNDICS DE LA PAROISSE DE NOTRE-DAME-DU-PERPETUEL-SECOURS, corporation dûment constituée, ayant son siège d'affaires dans les cités et district de Montréal, Demandeurs, contre DAME DESGROSSELLIERS, épouse d'Edgar Ledu, et ce dernier tant personnellement que pour autoriser son épouse aux fins des présentes, autrefois des cités et district de Montréal, maintenant de lieux inconnus. Défendeur. Il est ordonné au défendeur de comparaître dans le mois. (Par ordre) L.-N. CHARRON, Député-greffier de ladite Cour.

Cour de circuit

Canada Province de Québec du district de Montréal

LES SYNDICS DE LA PAROISSE DE NOTRE-DAME-DU-PERPETUEL-SECOURS, corporation dûment constituée, ayant son siège d'affaires dans les cités et district de Montréal, Demandeurs, contre SODA DEER, autrefois des cités et district de Montréal, maintenant de lieux inconnus. Défendeur. Il est ordonné au défendeur de comparaître dans le mois. (Par ordre) L.-N. CHARRON, Député-greffier de ladite Cour.

Cour de circuit

Canada Province de Québec du district de Montréal

LES SYNDICS DE LA PAROISSE DE NOTRE-DAME-DU-PERPETUEL-SECOURS, corporation dûment constituée, ayant son siège d'affaires dans les cités et district de Montréal, Demandeurs, contre JOHN HURLEY, autrefois des cités et district de Montréal, maintenant de lieux inconnus. Défendeur. Il est ordonné au défendeur de comparaître dans le mois. (Par ordre) L.-N. CHARRON, Député-greffier de ladite Cour.

Cour de circuit

Canada Province de Québec du district de Montréal

LES SYNDICS DE LA PAROISSE DE NOTRE-DAME-DU-PERPETUEL-SECOURS, corporation dûment constituée, ayant son siège d'affaires dans les cités et district de Montréal, Demandeurs, contre PASQUALE LEZZARO, autrefois des cités et district de Montréal, maintenant de lieux inconnus. Défendeur. Il est ordonné au défendeur de comparaître dans le mois. (Par ordre) L.-N. CHARRON, Député-greffier de ladite Cour.

Cour de circuit

Canada Province de Québec du district de Montréal

LES SYNDICS DE LA PAROISSE DE NOTRE-DAME-DU-PERPETUEL-SECOURS, corporation dûment constituée, ayant son siège d'affaires dans les cités et district de Montréal, Demandeurs, contre GUISSEPPE RESENTI, autrefois des cités et district de Montréal, maintenant de lieux inconnus. Défendeur. Il est ordonné au défendeur de comparaître dans le mois. (Par ordre) L.-N. CHARRON, Député-greffier de ladite Cour.

ASPIRIN

Véritable

A MOINS que vous ne voyiez le nom de "Bayer" sur les tablettes, vous n'avez pas d'aspirines du tout.

N'acceptez qu'un paquet non décacheté de "Tablettes d'aspirine de Bayer" qui contient le mode d'emploi et les doses établis par des médecins depuis 22 ans et dont des millions ont reconnu l'efficacité et la sécurité contre

- Rhumes
- Mal de dents
- Mal d'oreilles
- Mal de tête
- Névralgie
- Lumbago
- Rhumatismes
- Névrite
- Douleurs

Petites boîtes de "Bayer" de 12 tablettes. — Aussi boîtes de 24 et de 100 — chez les pharmaciens.

Aspirine est la marque de fabrique (enregistrée au Canada) de la manufacture de Mann-actienchemie de Salzigstadt de Bayer. Quoiqu'il soit bien reconnu que le mot Aspirine signifie produit de Bayer, afin de protéger le public contre les contrefaçons, nous étampérons sur les tablettes de la compagnie Bayer la marque générale de fabrique, le nom de Bayer en croix.

Feuilleton du "DEVOIR"

LE ROMAN D'UN DON QUICHOTTE

par NALIM

(Suite.)

Quelquefois, au cours de la conversation, le père décoche au fils, avec prestesse et malice, quelque flèche qu'on devine acérée.

Olivier ne répond que par le reproche muet de ses yeux.

Et Mlle Sidonie ne manque point de dire à ma tante:

— Cela me repose de venir ici; en votre présence, mon beau-frère et mon neveu ne se prendront point aux cheveux.

— J'espère que vous en parlez au figuré, mademoiselle.

— Oh! fait-elle, en divisant ses

des yeux frânes.

Il est suffisamment correct, mais plutôt enclin à la simplicité; il n'est point sot, mais n'a rien de subtil; ses sentiments ne doivent pas être alarmés; il est entre dans la vie, semble-t-il, avec l'aisance de ceux qui n'en soupçonnent point les complications. Il est vraisemblable que la femme qu'il épousera n'aura pas besoin d'autant de science conjugale que Mme de Chavennes, et que son rôle sera moins épineux.

Pauvre Marcel, il n'est point diplomate, j'ai très bien senti se nouer au-dessus de ma tête les fils d'une trame qui va de Champvert à la Jochère et j'ai même cru y sentir le doigt de M. le curé.

Je n'ai pas rien vu, mais Marcel est venu vers moi, avec une sympathie... évidemment avérée. Cela m'a rendue un peu froide... Pas si vite! Pas si vite!

Les Chavennes sont venus dîner, hier, avec M. le curé.

C'est la première fois que nous recevons à la Jochère depuis notre retour.

Ma tante m'avait chargée de décorer la table, mais notre jardin en friche a été brûlé par la sécheresse; je n'ai trouvé que des camomil-

les et des soucis; les pauvres fleurs ne se prêtaient guère à un décor et leur senteur rappelle par trop la tisanne.

J'ai été par les prés et les chemins creux; j'ai trouvé des sauges d'un bleu profond; des chicorées d'un bleu céleste; des scabieuses, couleur du ciel matinal; j'ai cueilli des fleurs d'or d'arnica, pour relever cette gamme azurée et j'ai fait des merveilles.

Olivier de Chavennes, en entrant dans la salle à manger, a eu une exclamation admirative, mais en apprenant le nom du décorateur champêtre, a paru plutôt désireux de retirer son compliment.

Son attitude est un peu étrange; vraiment, elle m'attriste.

Mlle Sidonie s'était faite belle en notre honneur; elle portait une robe de foulard bleu à pastilles blanches et elle était frisée! Elle avait dû retirer ses bigoudis dans la voiture.

M. de Chavennes, qui se moque sans pitié des prétentions de sa belle-sœur, s'est écrié:

— Belle dame, où avez-vous trouvé ces disques blancs nageant dans l'azur?

Mlle Sidonie a répondu sans malice:

— Au Bon Marché, Henri.

C'est du plus heureux effet.

Puis, se penchant à son oreille, il lui a demandé, avec mystère:

— Sont-ils à vous?

— Quoi donc?

— Mais vos frisons... Il me semble bien que c'est la première fois que vous arrivez à les produire dans le monde.

Mlle Sidonie a haussé les épaules.

Prenez-vous à moi si cela vous amuse et laissez votre fils tranquille.

C'est ce que la bonne demoiselle appelle pacifier la situation.

Le début du dîner se passa bien.

Olivier de Chavennes est toujours plus gai quand M. le curé est en tiers.

Ma tante dirigeait la conversation et paraît, avec adresse, les gâches de Mlle Sidonie.

Celle-ci, au reste, ne tarda pas à être absorbée par le souci de ses papillotes; les vapeurs du potage leur avaient porté une première atteinte au rôle, elles étaient déroulées; au dessert, elle était métamorphosée en fils de fer.

M. de Chavennes dit alors à sa belle-sœur:

— Pardon, Sidonie, de mes soup-

çons offensants sur votre chevelure; je vois bien, maintenant, qu'elle est à vous.

— Je n'ai jamais porté de postiches, dit-elle avec fierté.

— Vous avez raison; le vrai a toujours son charme.

Subitement, le beau temps se gâta; il y eut, entre MM. de Chavennes, une escarmouche rapide, mais fort vive.

Il était question d'un orage qui avait éclaté la veille, il avait grêlé et plusieurs champs de blé avaient été ravagés; une petite métairie appartenant à Olivier de Chavennes avait particulièrement souffert.

— Votre fermier était-il assuré? demanda M. le curé.

— Non, j'avais insisté plusieurs fois pour qu'il le fût; mais vous connaissez nos paysans: ils ont toujours le temps d'agir.

Soudain, le visage de M. de Chavennes s'est durci et il a dit d'une voix irritée:

— Tu ne comptes pas l'indemniser, j'espère?

— Si, mon père, je le lui ai promis.

— Tu ne dois pas donner une prime à l'imprévoyance, à l'imprudence!

— Mon père, je donne un encouragement à l'expérience.

— L'expérience! Allons donc! On ne s'en guérit qu'à ses dépens! "Crois-tu donc que cet homme agira différemment, l'année prochaine, s'il ne lui en cuit pas?"

— Mon père, c'est un mutilé de la guerre; il a trois petits enfants; c'est à cela que j'ai songé.

— N'est-il pas à pension? Ne gagnait-il pas assez sur son bétail et les produits de sa basse-cour? Ces gaudillards-là ont plus d'argent de reste que nous!

— Ils ne peuvent pas aussi.

— C'est de la sottise ou c'est de la pitié; s'est écrié violemment le vieillard.

Le fils s'est mordu les lèvres pour ne point riposter et Mlle Sidonie, sous l'aveuglement de ses mèches, s'est écriée:

— Je vous l'avais dit, madame, qu'ils ne pourraient pas s'empêcher de se quereller!

M. le curé et ma tante ont détourné la conversation; M. de Chavennes s'est repris et, tourné vers moi:

— Mademoiselle Elisabeth, vous avez entendu le pour et le contre; à qui donnez-vous tort?

— Mais à vous, monsieur, ai-je répondu délibérément.

(À suivre)

Le journal, en imprimant au no 43, rue Saint-Vincent, à Montréal, par l'imprimeur RIB POULAIN (à responsabilité limitée), Jos.-J. Bouchard, gérant.

LA NAVIGATION

LES PREMIERS ARRIVAGES

ON ATTEND L'ATHENIA ET LE MONTCALEM VERS LA FIN DU MOIS. TAUX DE TRANSPORT DE FAVEUR POUR LES IMMIGRANTS.

Quelques paquebots à passagers venant d'Europe sont attendus à Montréal vers la fin du présent mois. L'un des premiers à faire ici son apparition sera, dit-on, l'Athenia, de la ligne Anchor-Donaldson. Comme il doit partir de Glasgow le 19 avril courant, il arrivera, en effet, dans notre port le 27 du même mois très probablement; il sera suivi des le lendemain, ainsi que nous l'avons déjà annoncé, du Montcalm, de la compagnie du Pacifique-Canadien. L'Athenia est un navire qui a été récemment construit en Ecosse. Il mesure 540 pieds de longueur par 66 pieds de largeur et 10 pieds et 8 pouces de hauteur. Sa vitesse moyenne sera de quinze nœuds à l'heure. Ce nouveau paquebot est des plus modernes sous tous rapports.

L'Athenia repartira de Montréal le 4 mai prochain.

UN BUREAU A LONDRES

La ligne White-Star Dominion annonce qu'elle vient d'ouvrir un bureau spécial de renseignements à Londres. Ce bureau, connu sous le nom de "Atlantic Transit Bureau", est situé tout près de la gare Waterloo, terminus à Londres du "Southern Railway", autrefois le "London and Southwestern Railway". Les voyageurs qui désirent visiter les principaux endroits de la capitale d'Angleterre pourront le faire en automobiles et sous la direction d'interprètes.

Outre ce bureau, la ligne White-Star Dominion possède des locaux à l'hôtel National, square Russell où peuvent se retirer les voyageurs ayant une nuit à passer à Londres.

ENCOURAGEMENT A L'IMMIGRATION

Afin d'encourager l'immigration venant d'Europe, les compagnies de chemins de fer canadiens ont décidé de réduire assez sensiblement leurs taux de transport.

Les taux de Québec ou de Montréal pour Winnipeg et les provinces de l'Ouest seront pratiquement les mêmes que ceux d'avant la guerre; ils seront en vigueur à partir du 19 avril courant.

Des arrangements ont également été conclus afin de réduire le taux de transport pour ceux de immigrants venant des Etats-Unis et se dirigeant vers les provinces de l'Ouest. Pour ceux-ci, les nouveaux taux seront en vigueur à partir du premier mai prochain.

LE MIKULA

Québec, 12, (S.P.C.) — Si les travaux de réparation commencés depuis quelques semaines déjà pour remettre à flot le Mikula sont terminés à temps, ce brise-glaces pourra bientôt rendre secours au "Montcalm" et au "Lady Grey", actuellement emprisonnés par les glaces qui bloquent complètement le chenal en face de Batiscan.

On a procédé hier à la pose d'une nouvelle hélice. Le Mikula espère-t-on, pourra partir pour Batiscan dimanche ou au plus tard lundi prochain. En quittant la cale sèche, il se rendra tout d'abord dans le port de Québec afin d'y prendre un cargo de 1,200 tonnes de charbon dont une partie sera distribuée aux deux brise-glaces plus haut mentionnés.

NEUF ANS AU RANCART

Le Leviathan sera remis en service sur l'Atlantique au cours de l'été prochain, et cela après avoir été près de neuf ans au rancart, déclarait hier M. Lasker, président du Shipping Board, à Washington.

Ce navire est à subir en ce moment de très importantes transformations à New-Port News; en mai prochain, il sera envoyé aux chantiers maritimes de Boston pour y subir des travaux de peinture et mise à pied d'œuvre définitive.

Le Leviathan, qui n'avait pas été en service depuis le début de la dernière grande guerre européenne, partira de New-York le 4 juillet prochain pour son premier voyage à destination de Cherbourg et Southampton, puis il est attendu le 17 du même mois et d'où il renverra le 23. Son deuxième départ de New-York est fixé au 28 juillet. Après cette date, il y aura départ de New-York toutes les trois semaines.

L'EMPRESS OF ASIA

L'Empress of Asia, mande une dépêche reçue aux bureaux de la compagnie du Pacifique-Canadien, à Montréal, est arrivée hier à Diamond Harbour. Il en repartera dimanche pour Colombo, où il passera trois jours et se rendra ensuite à Bombay. Les touristes quitteront cette ville à bord de l'Empress of France le 25 avril courant pour se rendre au Calcutta.

OUTREMONT

LES EXIGENCES D'UN HÔPITAL

LES CONSEILLERS MUNICIPAUX D'OUTREMONT REÇOIVENT AVEC SURPRISE LES DEMANDES DE L'HÔPITAL ALEXANDRA QUI RECLAME \$10,000 PAR ANNEE POUR LE SOIN DES CONTAGIEUX. — DIVERS.

L'hôpital Alexandra, de la Pointe Saint-Charles, exige de la municipalité d'Outremont, la somme de \$10,000 par année, pour l'hospitalisation des contagieux venant de cette municipalité; et cela, à partir du 1er mai, sans quoi l'hôpital refusera tous les patients qui viennent d'Outremont.

La communication a grandement surpris les conseillers municipaux réunis en séance régulière hier soir; ils ont référé la chose au comité d'hygiène, qui fera rapport à la prochaine séance.

L'hôpital réclame donc que le conseil d'Outremont lui verse annuellement une somme de \$10,000 pour le traitement de dix malades en moyenne par jour, soit pour un total de 3,650 jours d'hospitalisation et de soins par an. De plus, quand la moyenne dépassera dix, une allocation additionnelle de \$1.50 par jour par patient jusqu'à concurrence de quinze devra être versée à l'hôpital. L'hôpital fournira de son côté, en plus des soins requis, le service d'ambulance, mais les autorités d'Outremont devront elles-mêmes désinfecter les locaux où se trouvaient les patients atteints de maladies contagieuses.

Par ailleurs, la municipalité paye aujourd'hui la somme de \$3, par jour, pour chaque malade envoyé à l'hôpital Alexandra. De plus, elle n'a jamais fourni et ne le fournira pas d'ici longtemps assez de malades pour atteindre une moyenne de 10 par jour, c'est-à-dire 3,650 d'hospitalisation par année, de sorte que si elle devait payer \$10,000 par an, elle paierait beaucoup plus que ce qu'elle retirerait en services.

L'an dernier, Outremont a donné \$1500 seulement pour le soin de ses patients à l'hôpital Alexandra; il y a donc un écart trop considérable entre cette somme et celle qu'exige l'hôpital.

PERMIS DE CONSTRUCTION

Les conseillers ont étudié ensuite plusieurs projets de construction; les permis sollicités sont très nombreux mais pour quelques-uns les règlements semblent être ignorés.

Ainsi il y a le cas de l'ancienne résidence de M. John Black, sur le chemin Sainte-Catherine, qui est devenu la propriété de M. James Maher. Ce dernier demande l'autorisation de transformer cette résidence fastueuse en quatre logements sans briser en aucune façon l'apparence extérieure qui présente celle d'une résidence. M. Maher se plaint qu'il paie taxes à la ville, que cette résidence lui a coûté cher et qu'il ne peut pas la louer pour y construire un cottage et qu'il ne retirerait aucun revenu. Il y eut aussi d'autres cas où les règlements n'étaient pas observés à la lettre.

Le conseil n'a pas voulu se prononcer; il a renvoyé les requêtes aux propriétaires environnants leurs constructions proposées afin d'avoir deux, qui ont construit exclusivement des cottages. La permission de déroger à cette exigence des règlements de construction.

Le conseil a adopté en deuxième et troisième lectures le règlement portant de 5 à 8-1-2 pour cent la taxe d'affaires dans les limites de la cité, établissant un minimum de \$10 et un maximum de \$100 pour ladite taxe. Depuis un mois environ que la chose a été présentée devant le conseil aucune plainte n'est parvenue aux autorités, dit le secrétaire Sampson.

Le conseil a également approuvé plusieurs amendements aux règlements de la construction qui portent sur le coût des permis, le genre de construction en certains districts, etc.

On a voté une somme de \$100 à l'Association de bienfaisance des pompiers de Montréal qui ne refuse jamais son concours à la municipalité d'Outremont quand celle-ci le demande.

M. Messier demande au secrétaire-trésorier s'il ne lui serait pas possible de préparer un résumé de son rapport budgétaire afin qu'il soit distribué aux contribuables. Ces derniers seraient ainsi renseignés sur la position financière de la municipalité.

L'EMPRESS OF ASIA

L'Empress of Asia, mande une dépêche reçue aux bureaux de la compagnie du Pacifique-Canadien, à Montréal, est arrivée hier à Diamond Harbour. Il en repartera dimanche pour Colombo, où il passera trois jours et se rendra ensuite à Bombay. Les touristes quitteront cette ville à bord de l'Empress of France le 25 avril courant pour se rendre au Calcutta.

DEPART DU MONTROSE

Le Montrose, de la compagnie du Pacifique-Canadien, partira de Montréal le 17 du présent mois à destination de Liverpool. Ses passagers seront au nombre de 125 dans les cabines et d'une centaine en troisième classe.

PROCHAINES ARRIVAGES

Le Montclair, de la compagnie du Pacifique-Canadien, est attendu à Saint-Jean, samedi, à 9 heures du matin, venant de Liverpool avec 247 passagers de cabine et 935 en troisième classe.

Le Megantic, de la ligne White-Star Dominion, de son côté, est attendu à Halifax samedi après-midi, venant de Liverpool via Queens-town avec 18 passagers de première classe, 68 de deuxième et 394 de troisième.

Le Marburn, de la compagnie du Pacifique-Canadien, est attendu dimanche à Saint-Jean, venant de Glasgow via Belfast, avec 132 passagers de cabine et 614 en troisième classe.

Le Melita, de la même compagnie, est aussi attendu à Saint-Jean, lundi prochain, venant d'Anvers, Southampton et Cherbourg, avec 182 passagers de cabine et 791 en troisième classe.

TORONTO

Des élections à brève échéance

LE WHIP PROGRESSISTE ONTARIEN ABANDONNE M. DRURY — CELUI-CI EST PRET A EN APPELER AU PEUPLE.

Toronto, 12, S.P.C.) — M. Drury a reçu un choc en pleine séance de la législature, hier après-midi, lorsque M. Andrew Hicks, whip des fermiers-unis, a donné sa démission et a lancé des accusations à l'adresse de son chef. M. Hicks a pris M. Drury à partie, à cause de ses prétendues manœuvres vers une alliance avec un groupe de libéraux; il lui a reproché vivement d'abandonner ainsi les principes du parti des fermiers-unis.

Le premier ministre a répondu à la séance du soir, en disposant des accusations du whip; mais le chef des fermiers-unis, M. Hicks, a fait l'opposition. M. Ferguson, l'a loupé à maintes reprises afin d'obtenir de lui une déclaration formelle. Finalement M. Drury a dit :

"Je suis prêt à faire la démarche d'aller dire au lieutenant-gouverneur que la législature sera dissoute et que nous en appelons au peuple". La sortie de M. Hicks est survenue au moment où la Chambre discutait les clauses du budget; aussitôt après, M. W. H. Casselman, député fermier de Dundee, appuyé par M. Mil-ton Fox, député fermier de Essex-sud, a proposé un vote de non confiance dans le budget, afin d'atteindre par ricochet le premier ministre et son gouvernement.

L'amendement a été rejeté le soir, par un vote de 62 voix contre 29.

Le whip Hicks a reconnu les qualités d'homme d'Etat du premier ministre; mais il regrette de le dé-savoir puisqu'il ne s'en tient plus aux principes du parti des fermiers en cherchant à s'adjointre les députés libéraux. Il fait l'histoire du mouvement fermier depuis 1919, alors que la confiance du peuple s'est reposée en lui et que les élus ont jeté leur dévolu sur M. Drury, comme l'homme de la situation; plusieurs députés, dont lui-même, ont offert de démissionner en sa faveur. Depuis les choses ont changé et le parti des fermiers s'est demandé si les maîtres ne se sont pas trompés en choisissant un homme qui ne se souciait pas de la politique de la terre d'avec la politique de conservation humaine, et qu'il fallait que la conscience de classe cède de la place à la conscience de citoyen. Ses partisans ont applaudi longuement cette déclaration.

M. Drury a poursuivi que jamais il n'avait été question d'alliance avec les libéraux, mais que le gouvernement était disposé à accepter l'appui de ceux qui ne sont pas des fermiers, ni des progressistes. Les attaques de M. Hicks, a-t-il conclu, cachent un but politique, que le temps fera connaître.

A l'opéra russe

UNE NUIT D'AMOUR

La comédie musicale de Valentin est comme on le sait un pot-pourri d'airs de toutes sortes d'opéra, d'opérette, de concert et de danse construite avec un art véritablement digne d'être remarquée et se raconte en trois lignes. Elle se comprend tout autant d'ailleurs par les situations que par les paroles et n'a de valeur que par le comique qu'elle prête aux réminiscences musicales.

Il y a, là-dedans, des airs de Carmen, de Faust, de Robert-le-Diable, des Huguenots, du Trouvère, d'Aïda, de la Grande Duchesse, du Démon, des Cloches de Corneville, la Tonkinoise, la Matchiche, des chansons russes, que sais-je encore.

C'est joué d'une façon endiablée par les mêmes acteurs qui présenteront la pièce l'automne dernier, moins Karash qui est remplacé par Antioff dans le rôle du capitaine de police et Svetloff qui cède sa place à Nicolai Mamoff.

On ne se gêne guère, dans une telle oeuvre des détails d'interprétation, parce que ce n'est pas tant le chanteur que le comédien qui peut en tirer parti. Cependant Busanowski plastronne tant qu'il le peut et se donne un mal infini pour que sa figure regarde toujours l'auditoire quand son corps fait face à son interlocuteur; très belle voie dont son possesseur sait tirer avantage. Nina Gusevia s'en donne à cœur joie de toute la puissance de sa voix. Les autres jouent plus qu'ils ne chantent.

Il ne faut d'ailleurs pas chercher de l'art en cette partition, mais seulement du rire et l'auteur y a réussi, même si la comédie de l'ivresse n'était pas si apparente.

Ce soir la troupe de M. Gauvin fait relâche, M. L. H. Bourdon donnant au Saint-Denis le concert de Mme Calvé.

Fred. PELLETIER.

Lisez le Devoir pour savoir ce qu'on pense des partis, en dehors des partis, pour connaître ce qui se passe dans votre parti. Vous êtes un esprit indépendant? Lisez le Devoir pour savoir ce qu'on pense chez les autres. Un mois, 50 c.; un an, \$4.

TRIBUNAUX CIVILS

MAÎTRESSE DE SES WAGONS

LA COUR D'APPEL REJETTE LA RECLAMATION D'UN COMMERÇANT CONTRE LE PACIFIQUE CANADIEN.

La Cour d'appel composée des juges Guertin, Teller et Letourneau a rendu une décision très intéressante, hier après-midi dans une cause du Pacifique Canadien contre Marcotte.

Ce dernier qui est commerçant de son métier, avait obtenu \$399 de dommages et intérêts pour prétendre que la compagnie du Pacifique Canadien avait refusé de lui livrer ses wagons à temps.

Elle a expliqué qu'à ce moment vingt et quelques mille wagons étaient en possession des compagnies ferroviaires américaines qui refusaient de les renvoyer. En plus, le gouvernement fédéral avait demandé au Pacifique de les mettre le plus possible à la disposition des Alberta. Par suite d'une grande disette de foin, les provisions fourragères pour les troupeaux en Alberta étaient complètement épuisées et il fallait y parer sans retard sous peine de causer des désastres.

La compagnie a organisé sur l'heure un service d'expédition intense en sorte que les commerçants qui avaient des envois à faire en d'autres régions ont été privés, et les agents ont dû partager à leur meilleure connaissance les wagons. Certains concurrents de Marcotte ont été mieux favorisés. La Cour d'appel a décidé que la loi des chemins de fer n'obligeait pas, en réservant l'impartialité dans la distribution, de donner un égal nombre de wagons à tout commerçant, gros ou petit. Elle voulait servir chacun dans la mesure de l'importance de ses affaires. D'ailleurs Marcotte qui voulait exporter son foin aux Etats-Unis, aurait pu être servi à souhait s'il eût envoyé son foin en Alberta, et il y eût gagné.

PLUSIEURS DECISIONS

La Cour d'Appel, division de trois juges, a rendu jugement hier dans quelques causes et sur des motions entendues quelque temps. Les juges Guertin, Teller et Letourneau siègent.

Voici quelle a été la décision dans chacune des causes jugées :

Le Crédit Stadacon Limitée et Baines : jugement confirmé avec dépens, juge Guertin; juge Allard dissident.

La compagnie du chemin de fer Pacifique Canadien et Marcotte : jugement infirmé avec dépens, juge Allard; juge Teller dissident.

Bélanger et la Commission des li-queurs : jugement confirmé avec dépens, juge Letourneau.

Le Roi et Gold, cas réservé, permis, juge Guertin; juge Teller dissident.

Gersovitz et Singer; motion renvoyée avec dépens, juge Letourneau.

Rivest et Bourque, motion pour renvoi d'appel renvoyée avec dépens, juge Letourneau.

Il y avait aussi trois motions pour révision de sentence qui avaient été présentées respectivement par les Chinois, Tom Hing Gong, Lee Soon et Tom Shin Yee. La motion dans les trois cas a été renvoyée avec dépens.

LA SESSION D'OTTAWA

(Suite de la deuxième page.)

se et s'il est utile de poursuivre les travaux. Enfin le gouvernement a donné des contrats pour neuf nouveaux avions dont sept construits au Canada.

On s'attache ensuite aux chemins de fer? M. Baxter n'est pas content de ce que l'on fait actuellement. Il voudrait que le conseil d'administration fixât de nouvelles limites au réseau de l'Est, et surtout que Portland cessât d'être la porte de sortie sur la mer de nos chemins de fer nationaux. L'an passé, il est sorti du pays 17,000,000 de boisseaux de blé par ce port américain tandis qu'il n'en est pas sorti un seul par les ports du Nouveau-Brunswick ou de la Nouvelle-Ecosse.

Le C.P.R. cependant a accompli son devoir national, prétend M. Baxter et a favorisé les ports des provinces maritimes. Pour sa part il serait prêt à laisser rouiller les rails sur les voies qui conduisent à Portland afin que nous favorisions une ville canadienne comme port de mer. Si nous faisons des améliorations, le prix en irait à des Canadiens et les salaires des employés de chemins de fer iraient des Canadiens et les salaires des renne britannique, dit-il, ne devrait s'appliquer aux importations de l'Angleterre que dans les cas où les entrées au pays par des ports canadiens ne se font pas.

M. Fielding et M. Graham approuvent les vues de M. Baxter, mais ils exposent combien il serait difficile d'abandonner Portland où l'on a fait exécuter des travaux très coûteux. Il ne faut pas se montrer trop sévères envers les Etats-Unis, car ils alimentent aussi quelques-uns de nos voiles ferrées, et si nous voulons les boycotter ils useront de représailles très efficaces. En pratique ils nous donnent autant que nous leur donnons. D'ailleurs, dit M. Graham, M. Thornton a commencé à étudier cette question et il pourra soumettre au parlement bientôt certaines mesures qui tendront à favoriser les ports canadiens et seront bien reçues de tout le monde. Enfin le président du réseau national prendra bientôt les travaux nécessaires pour prolonger le Grand-Tronc jusqu'à Providence. R. L. Le-racordement coûtera \$12,000,000 dont sept sont déjà dépensés. Lorsque le gouvernement canadien aura obtenu les chartes de deux législatures, il pourra procéder.

M. Church parle des taux de transport. On demande encore des réductions, dit-il, et l'on rapporte un peu partout que le parlement va

CHAMBRE DE COMMERCE

L'EMIGRATION CANADIENNE

UNE DEMANDE D'ENQUETE AUPRES DU GOUVERNEMENT PROVINCIAL. — POURQUOI LES CULTIVATEURS ET LES OUVRIERS QUITTENT-ILS NOTRE PROVINCE?

Le conseil de la Chambre de Commerce a décidé unanimement hier après-midi d'attirer l'attention du gouvernement provincial sur le mouvement d'émigration, qui va s'intensifiant, de la province de Québec vers les Etats-Unis. On constate que ceux qui s'en vont ne sont pas seulement des cultivateurs mais aussi des ouvriers des villes.

Il y a à la matière à une enquête sérieuse de la part des autorités. M. C.-E. Gravel a amorcé le débat. Il est établi que c'est par centaines que nos cultivateurs délaissent leurs terres pour aller s'établir dans les centres industriels américains où tout probablement ils sont attirés par des salaires très alléchants. Ils partent sans se soucier des risques qu'ils prennent en écoutant que les propositions qui leur sont faites. Mais il arrive souvent qu'ils sont obligés ensuite de revenir ici, plus pauvres que jamais après avoir perdu tout ce qu'ils avaient pu économiser.

Les causes de cet exode sont multiples. Ainsi M. L.-M. Cornélier dit que dans une certaine paroisse de colonisation, dix-sept cultivateurs, poursuivis par des automobilistes qui avaient subi des dommages en circulant sur les chemins de la région, se découragèrent à tel point qu'ils abandonnèrent le coin de terre où ils espéraient assurer leur avenir. Il a pu en convaincre trois d'entre eux qui sont demeurés sur leurs terres, mais les autres sont partis, ne pouvant faire face aux poursuites dont ils étaient l'objet. M. Cornélier ajoute que ces poursuites ne dépendent pas du gouvernement, mais il croit que les cultivateurs devraient être instruits sur les moyens à prendre pour sortir de leurs difficultés.

M. J.-V. Desaulniers ajoute que s'il est vrai que nos campagnes sont désertées par un grand nombre de cultivateurs, la situation est aussi pénible dans les villes que désertent par centaines nos meilleurs ouvriers, émigrant aux Etats-Unis. Il cite le cas de trois cents briquetiers qui, lundi dernier, se dirigeaient de Montréal vers un centre industriel américain très important où de gros salaires leur ont été promis.

M. Desaulniers insiste sur le fait que les entrepreneurs américains préfèrent retenir les services d'ouvriers canadiens-français, parce que ce sont tous d'excellents travailleurs. C'est peut-être une bonne chose de voir le travail des nôtres si vivement apprécié, mais d'un autre côté, il ne faut pas pour tout cela faire le sacrifice de nos ouvriers, les laisser s'expatrier, quand ils pourraient ici vivre si facilement.

M. Hector Fortier, M. Paulhus et M. Raoul-O. Groté cite d'autres faits. Finalement une résolution est adoptée demandant au gouvernement provincial de faire une enquête sur cette question.

LA LOI CONTRE LES TRUSTS

Il y a quelques semaines, sur proposition de M. Paul-E. Joubert, le comité de législation était chargé d'étudier le projet de loi No 54, présenté par M. Mackenzie-King, et dirigé contre les trusts, les combinaisons, etc. Le comité a présenté par la suite un rapport recommandant au gouvernement fédéral d'abandonner ce projet, et disant que la loi générale pouvait donner autant de protection au public que la loi proposée. Ce rapport est resté depuis sur la table. Hier encore quelques membres se sont refusés à l'adopter. L'adoption en a été remise à la semaine prochaine. D'ici là tous les membres pourront prendre connaissance du bill no 54 et en comparer les dispositions aux articles du code pénal.

PROCHAINE CONFERENCE

Le président de la Chambre, M. Daoust, a annoncé que le prochain conférence sera le sénateur Gustave Boyer qui parlera de l'aviculture.

LA LOI DES FAILLITES

Le secrétaire, M. Léon Lorrain a donné lecture d'une lettre de M. Charles Lancet, assistant procureur-général de la province, disant qu'après avoir fait une étude sérieuse de la loi actuelle des faillites, il a constaté que plusieurs clauses de cette loi sont ultra vires.

Dans cette lettre, M. Lancet répondait à une demande d'information faite par la Chambre de Commerce, il y a quelque temps.

LE TEMPS

Toronto, 12, (S.P.A.) — La pression est très élevée dans la région des Grands Lacs, inférieurs et moins forte au nord du lac Supérieur. Il a plu ou neige depuis Ontario jusqu'aux provinces maritimes.

Pronostics : Grands lacs et baie Georgienne. — Froid et incertain. Vallée de l'Outaouais et haut St-Laurent. — Beau et froid. Vendredi, froid.

Bas Saint-Laurent. — Beau et froid. Vendredi, légères chutes de neige ou giboules.

Estuaire et rive nord. — Beau et froid. Vendredi, quelques giboules.

Provinces Maritimes. — Beau et froid.

Lac Supérieur et provinces de l'Ouest. — Généralement beau, à peu près la même température.

étudier cette question. Il serait peut-être aussi bien de faire disparaître la Commission des chemins de fer qui les fixait dans le passé puisqu'elle n'a plus aucune utilité. Cependant c'était le corps le plus propre à fixer les taux et le parlement devrait abandonner ses interventions dans un domaine d'affaires dont il ne connaît rien.

—Au rez-de-chaussée.

TELEPHONE EST 8000

Dupuis Frères

ACHETEZ VOS Sous-Vêtements de Printemps CHEZ DUPUIS FRERES



CAMISOLES et CALEÇONS nuance naturelle, marque Penman, 71, pour hommes; moyenne pesanteur appropriée pour le printemps, le 1.00

Combinaisons de même qualité, chacune 1.75

CAMISOLES et CALEÇONS blancs ou nuances naturelles, en "balbriggan", pour hommes; manches et jambes longues ou courtes; le morceau .85

Combinaisons de même qualité, chacune 1.49

COMBINAISONS athlétiques en "naincheck", pour hommes; chacune, .98, 1.19, 1.35, à 2.50

Vente Spéciale de Vestons genre "Blazer" pour le Sport

200 VESTONS en tricot, genre "Blazer", pour hommes; couleurs combinées: noir et rouge, noir et blanc, blanc et rouge; ceinture tout le tour. Ces vestons valent 7.50, mais les conditions spéciales dans lesquelles nous nous les sommes procurés, nous permettent de vous les offrir vendredi, tant que le lot durera à —Au rez-de-chaussée.

4.65

—Au rez-de-chaussée.

PALETOTS DE PRINTEMPS

Beau tweed Donegal de nuances pâles, belle qualité; modèle raglan, avec ceinture; demi-doublure en soie, confection soignée.

15.00

Paletots de cheviote anglais tout laine, confection des plus soignées.

25.00

COMPLETS à 2 Pantalons

Complet (avec un pantalon supplémentaire) en serge Botany bleu marine; la meilleure valeur à Montréal pour le prix.

32.50

—Au rez-de-chaussée.

Complets à 2 Culottes

Pour Garçons de 8 à 17 ans

Modèle Norfolk en tissus à rayures ou de couleurs foncées; bonnes doublures, ceinture; un complet approprié pour les écoliers. 9.95

CHEMISES

CHEMISES en percale de belle qualité, marque "Little Prince", pour garçons; coupe ample, manches doubles; encolure: 12 à 14, réduites 1.00 de 1.49 à —Au rez-de-chaussée.

Pantoufles pour Hommes

PANTOUFLES de boudoir, chevreau noir, brun ou rouge ou cuir alligator gris, beige ou bleu; semelle souple, talon en caoutchouc, coussinets à l'intérieur; toutes les pointures, 6 à 11; prix réduit 1.29 de 2.50 la paire à —Au rez-de-chaussée.

Dupuis Frères

LE MAGASIN DU PEUPLE